



CONTRIBUTION

Urgence climatique et ressource en eau : Comment limiter les conflits d'usage ?

JUIN 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Fort de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de vivre mieux.

L'eau est une ressource fondamentale pour le développement humain, un élément déterminant pour la sécurité alimentaire, la santé, l'énergie, la préservation des écosystèmes, la gestion des risques, et plus fondamentalement pour la relation qu'instaurent les hommes avec leur milieu. Devenue courante dans nos sociétés industrielles, on oublie trop souvent que ce processus technique de la gestion de l'eau est à l'origine du bien-être de nos sociétés.

En France, les ressources en eau sont gérées par bassins hydrographiques, délimités par les lignes de partage des eaux de surface. On compte ainsi 12 bassins en Métropole et en Outre-Mer.

En Auvergne Rhône Alpes, la ressource Eau est particulièrement présente dans nos paysages et répond à de nombreux usages. Ce sont ainsi trois Agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse - Loire-Bretagne et Adour-Garonne) qui contribuent à sécuriser les masses d'eau et les milieux aquatiques face au changement climatique.

Cette gouvernance s'efforce de prendre en compte la dimension humaine de l'eau dans une approche fortement technicienne et écologique. Mais alors que nous sommes entrés dans une ère qui nous oblige à ne plus consommer autant, cette pratique de la recherche de consensus ancrée depuis longtemps dans la politique française de l'eau doit redoubler de force.

En effet, les conflits d'usage de l'eau sont amenés à s'exacerber et à devenir de plus en plus fréquents en raison des conséquences du changement climatique.

La commission 2 « environnement et transition énergétique » s'est chargée au nom du CESER d'étudier la nouvelle donne climatique ainsi que ses impacts sur la ressource à mieux considérer. En délivrant une lecture des usages variés, le but du CESER est d'accompagner afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits. Nous espérons vivement que cette contribution enrichira les propositions et décisions politiques en matière de conflits d'usage liés à la ressource en eau auprès de nos partenaires régionaux.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2022-17



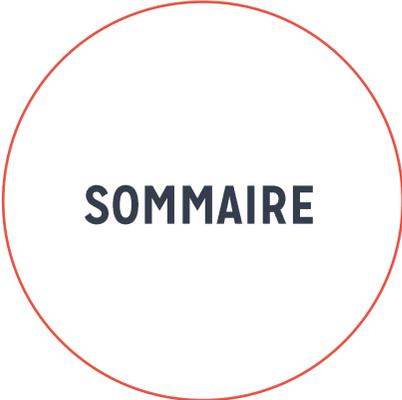
Président de la commission « environnement et transition énergétique »

M. George EROME



Rapporteur de la commission « environnement et transition énergétique »

Mme Madeleine GILBERT



SOMMAIRE

Introduction	7
Préserver et gérer durablement la ressource en eau dans un contexte de pression croissante.....	9
Une nouvelle donne climatique.	9
▶ Une nouvelle époque géologique : l'importance de l'Anthropocène	9
▶ Rapport du GIEC 2022, une nouvelle alerte	10
Focus sur les deux derniers rapports GIEC :	10
▶ Les données climatiques territoriales Auvergne Rhône Alpes	12
Des impacts sur la ressource en eau à mieux considérer	12
▶ Les impacts planétaires	12
▶ 2- Les impacts en Région Auvergne Rhône Alpes	14
Des usages variés aux enjeux multiples.....	14
▶ Ressource en eau sur notre planète et prélèvement de l'eau en France.....	15
▶ Les usages de l'eau en Auvergne Rhône-Alpes.	16
▶ Réguler les conflits pour mieux partager	17
Adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits : les préconisations du CESER.....	19
Axe 1 Construire une culture climatique commune et partagée.....	21
▶ Une politique de communication positive et de sensibilisation aux usages de l'eau plus affirmée.....	21
Mettre l'accent sur les enjeux climatiques dans l'éducation et la formation	21
Créer des outils et des médias adaptés aux différents publics	22
▶ La Région AURA cheffe de file facilitatrice d'une Entente pour l'eau et soutien de la recherche et de l'innovation.....	24

Axe 2 Optimisation et gestion de la disponibilité de la ressource.....	26
Axe 3 Renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région	30
Conclusion	33
Annexes.....	34
Annexe 1.....	34
Annexe 2	35
Annexe 3.....	36
Annexe 4.....	37
Bibliographie.....	38
Glossaire	43
Contributeurs	45
Remerciements	47
Déclaration des groupes.....	49
Résultats des votes.....	544
Contacts.....	6161



SOMMAIRE



Introduction

Contexte

Le réchauffement planétaire et ses conséquences sont aujourd'hui une des préoccupations majeures à l'échelle mondiale.

L'influence de l'espèce humaine sur le dérèglement climatique au cours des dernières décennies est, sans équivoque, déjà perceptible : Selon le nouvel atlas publié par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) le nombre de phénomènes extrêmes a été multiplié par 5 ces 50 dernières années. Dans un monde à 1,5° plus chaud, ce chiffre serait presque doublé. Dans un monde à 4° plus chaud, ces événements seraient quasi systématiques.

- Si la trajectoire du réchauffement climatique semble inéluctable, elle n'en est pas pour autant régulière, puisque jalonnée de plus en plus par des points de rupture, des événements soudains, extrêmes, des anomalies et des phases chaotiques.
- Même en cas de réduction immédiate des émissions de GES, la barre de 1,5° (seuil fixé par les accords de Paris en 2015), sera atteinte, sinon dépassée d'ici 2040, voire avant. Le réchauffement pourrait atteindre entre +2,7° et +3,6° d'ici 2100 d'après les scénarios intermédiaires, voire + 4,4° dans le scénario du pire.
- Les conséquences du réchauffement climatique seront de plus en plus généralisées, aucune aire géographique ne sera épargnée. Multiples, elles sont caractérisées de la façon suivante :
 - Augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes (canicules, précipitations intenses, inondations, sécheresses, incendies...)
 - Impacts sur la biodiversité, les milieux et les écosystèmes
 - Impacts sur l'homme et ses activités
 - Impacts sur les ressources, notamment la ressource en eau, avec une aggravation

territoriale des situations de pénurie d'eau, conséquences tenant à la fonte des glaciers, des calottes polaires, à l'acidification des océans ou à la montée du niveau des mers, qui ne pourront être inversées. Les débits moyens des cours d'eau pourraient être réduits de 10 à 40% d'ici un demi-siècle et plus encore en période d'étiage. La recharge des eaux souterraines sera également impactée et les milieux aquatiques rendus plus vulnérables.

Enjeux

Été 2019 : 85 départements français ont pris des mesures de restrictions d'eau.

Tout le territoire a été touché par la sécheresse. La situation a surpris par son ampleur géographique et son intensité.

Le 23 avril 2022, plusieurs arrêtés préfectoraux ont été adoptés afin de lutter contre la sécheresse précoce qui sévit en France depuis le printemps...

Bien évidemment, lorsqu'une ressource se raréfie avec une telle ampleur, les conflits d'usages se multiplient et s'exacerbent. Une fois les tensions installées, leur régulation par la puissance publique est alors particulièrement difficile faute de dispositifs de concertations préalables.

La notion de « conflits d'usage » est empruntée aux sciences sociales. Elle désigne des conflits (souvent nés à la suite de la modification d'un équilibre existant) au sein desquels plusieurs acteurs se font concurrence sur l'utilisation d'une ressource spatialisée.

Un conflit d'usage porte, tour à tour ou de manière cumulative, sur la gestion, l'appropriation, l'exploitation, l'altération ou la destruction d'une ressource naturelle, d'un milieu ou encore d'un service (eau, air, terres agricoles, électricité, bois, chemins de randonnée, réseaux autoroutiers, milieux humides etc.).

Ainsi et désormais pour mener à bien une politique telle que la gestion de l'eau, il est nécessaire que les utilisateurs détiennent les bons éléments permettant d'aboutir à un constat commun sur l'état de la ressource en eau.

Pour bien gérer l'eau, il est essentiel de « bien savoir » : cette règle s'applique tant à la connaissance de l'état de la ressource qu'à la connaissance des différents usages qui en sont faits. Il est également nécessaire plus que jamais d'informer la population pour mieux la mobiliser et réduire les incompréhensions.

L'eau, bien commun, doit réunir plus qu'elle ne doit diviser et sa préservation, en quantité comme en qualité, doit guider nos politiques publiques.

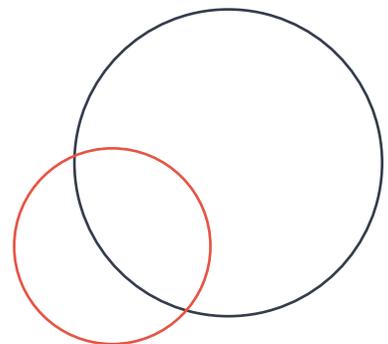
Questions

A partir de ces constats et dans un souci d'efficience, le CESER a mené sa réflexion autour de la question suivante :

Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ?

Démarche

Dans cette contribution, le CESER étudie la nouvelle donne climatique ainsi que ses impacts sur la ressource à mieux considérer. Un point sera également fait concernant les usages variés. Le but du CESER étant dans l'accompagnement afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits. Pour cela trois grandes pistes sont déployées : la construction d'une culture climatique commune et partagée, l'optimisation de la gestion de la ressource ainsi que des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région.



**► Une nouvelle époque
géologique :
l'importance de
l'Anthropocène²**

L'histoire de la Terre et celle de l'espèce humaine ont aujourd'hui convergé. L'Anthropocène : Du grec anthropos (« humain ») et kainos (« récent »), est un terme qui désigne le fait que les humains seraient devenus, au travers de l'impact de leurs activités sur les sols, les airs et les mers, une force géologique à part entière.³

Or, l'eau est l'un des éléments transversaux de l'anthropocène, son usage au quotidien, passé, présent et futur, ne cesse de questionner. L'eau et ses usages ont été déterminants pour l'histoire de l'Humanité. Dès la Préhistoire, l'homme a recherché la proximité de points d'eau pour choisir l'implantation de son habitat et de ses activités. L'augmentation de ses besoins a influencé l'évolution des installations et dispositifs pour la collecte, le transport, le stockage et l'évacuation de l'eau destinée aux usages domestiques.

Parallèlement à cette gestion de l'eau consommée au jour le jour, l'homme s'est aussi préoccupé de la maîtriser pour ses nombreux autres usages : la production d'énergie, les cultures agricoles, la capacité de transport...



Préserver et gérer durablement la ressource en eau dans un contexte de pression croissante

Alors que vient de se tenir le neuvième Forum mondial de l'eau à Dakar (21-26 mars 2022) sur un thème évocateur, "La sécurité de l'eau pour la paix et le développement durable", Emma Haziza¹, hydrologue et fondatrice de Mayane, un centre de recherche sur la résilience des territoires, a d'emblée rappelé que changement climatique et dérèglement du cycle de l'eau relevaient d'un même combat et des mêmes solutions.

Parallèlement, le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement climatique) dans son rapport de février 2022, alerte une nouvelle fois sur les impacts d'un réchauffement climatique global, étayé par un certain nombre d'Organisations Non Gouvernementales. Et dans son rapport du 4 avril 2022 il indique très clairement que l'action pour le climat s'intensifie mais doit survenir plus rapidement. Enfin, il rappelle que les informations erronées en ligne et dans les médias ont « miné de manière significative » la compréhension de la science du climat.

¹ Auditionnée par la commission 2 le 14 octobre 2021.

² <https://cordobes.fr/index.php/michel-lussault-et-le-monde-urbain-anthropocene/>

³ <https://www.centre-est.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/lanthropocene>

Si à l'échelle planétaire l'Homme ne devrait jamais manquer d'eau, l'eau potable va devenir plus rare, plus chère et plus inaccessible encore dans certaines régions du globe. Sans révision rapide significative de l'approche internationale de la gestion des ressources hydriques, près des deux tiers de la population mondiale pourraient subir des pénuries d'eau dès 2030 avec un creusement plus fort des inégalités d'accès à l'eau potable et une augmentation des besoins là où les ressources sont déjà faibles (Moyen-Orient, zones arides de l'Afrique...) ce qui est un facteur majeur d'instabilité politique et d'aggravation des conflits.

► Rapport du GIEC 2022, une nouvelle alerte

Le GIEC est une organisation regroupant 195 États membres de l'ONU dont l'objectif est de faire régulièrement un état des lieux sans parti pris des connaissances scientifiques les plus avancées sur le climat. Il réunit des milliers d'experts volontaires du monde entier pour évaluer, analyser et synthétiser les nombreuses études scientifiques sur le sujet.

Les rapports du GIEC sont au cœur des négociations internationales sur le climat, comme la COP21 à Paris en 2015 et la COP26 à Glasgow en 2021. En 2007, le GIEC a partagé le prix Nobel de la Paix avec Al Gore.

Le GIEC est organisé en trois groupes de travail :

- Le groupe 1, dont le rapport a été publié en août 2021, étudie les aspects scientifiques du changement climatique ;
- Le groupe 2, qui a produit le rapport de février 2022 et a évalué les risques et l'adaptation au changement climatique ;

- Le groupe 3, qui se concentre quant à lui sur l'atténuation du changement climatique ; son rapport a été rendu le 4 avril 2022.

Au rythme d'émissions actuelles, le réchauffement climatique atteindra près de 2°C entre 2030 et 2050. Sans rehaussement significatif de l'ambition des pays signataires de l'Accord de Paris **et sans mise en œuvre immédiate des mesures nécessaires**, ce chiffre pourrait atteindre 3°C d'ici 2100⁴. Plus récemment, un rapport de Météo France produit des estimations encore plus alarmantes pouvant atteindre + 3,9°C d'ici 2100.

Focus sur les deux derniers rapports GIEC :

Le groupe de travail 2 du Giec a dévoilé le lundi 28 février 2022 sa contribution au sixième rapport d'évaluation de l'instance.

Pour le président du Giec Hoesung Lee, ces documents sont un "avertissement terrible sur les conséquences de l'inaction", tant ils "montrent que le changement climatique constitue une menace grave et croissante pour notre bien-être et la santé de la planète".

En faisant un focus sur l'Europe, quatre risques clés sont pointés :

Les vagues de chaleur, les pertes de rendements agricoles, les pénuries d'eau et les inondations côtières et continentales. Auxquels s'ajoutent des risques "en cascade" (feux de forêt détruisant la biodiversité, mettant en péril la sécurité alimentaire, etc.). Sur le continent européen, les principaux freins à l'adaptation viennent du fait que le **sentiment d'urgence à agir est "faiblement ressenti" et que l'engagement des citoyens et du secteur privé est "faible"**.

En plus du rapport et du résumé

pour décideurs, le GIEC publie des fiches qui résument région par région les risques encourus ainsi que les barrières à l'adaptation. En se concentrant sur ces freins, on observe qu'en Europe, ils sont dus à plusieurs facteurs : "ressources limitées, manque d'engagement du secteur privé et des citoyens, mobilisation insuffisante des financements, manque de leadership politique et manque de sens de l'urgence".

Dans le rapport du groupe 3 rendu le 4 avril 2022, les synergies et les antagonismes avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont abordés et notamment les liens entre atténuation, adaptation et développement durable.

Le rapport souligne par exemple que "des politiques et une planification intersectorielles coordonnées peuvent maximiser les synergies et éviter ou réduire les compromis [antagonismes] entre atténuation et adaptation".

C'est également dans cette partie du résumé que le Giec souligne que "l'attention portée à l'équité et à la participation large et significative de tous les acteurs concernés à la prise de décision à tous les niveaux peut renforcer la confiance sociale et approfondir et élargir le soutien aux changements transformateurs", qui ne seront pas sans coûts, notamment dans les secteurs dépendants des énergies fossiles.

Ces impacts de la transition "dépendront de la façon dont les politiques publiques sont mises en œuvre et de la finesse de leurs détails", prévient Frank Lecocq (chercheur senior à AgroParisTech, l'un des auteurs du rapport)⁵.

La synthèse de ces trois documents est attendue pour le mois de septembre 2022. L'ensemble de

⁴ Portail DRIAS, projections nationales et régionalisées, Météo France, (par rapport à la température moyenne de la période de référence 1976-2005).

⁵ <http://www2.agroparistech.fr/+Dernier-rapport-du-GIEC-Franck-Lecocq-chercheur-senior-a-AgroParisTech-est-l-un+.html>

ces rapports alimentera le premier bilan mondial prévu par l'accord de Paris, qui aura lieu lors de la COP 28 de 2023 aux Émirats arabes unis.

Selon le Groupe d'experts inter-gouvernemental sur l'évolution du climat, il faut que les émissions de gaz à effet de serre "plafonnent avant 2025 au plus tard" pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, comme le prévoit l'accord de Paris.

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et l'agenda 2030 :

Voir les 4 annexes en page 52-53-54-55.

Lors d'un discours prononcé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos le 31 janvier 1999, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, émet pour la première fois l'idée d'un Pacte Mondial. *Ce dernier s'articule autour de 4 axes :*

1 - Droits de l'homme

2 - Normes internationales du travail

3 - Environnement

a. **Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement**

b. **Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement**

c. **Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement**

4- Lutte contre la corruption

Le Global Compact est lancé en juillet 2000 en réponse à cet appel

du 31 janvier 1999. Entreprises, organisations à but non lucratif, agences des Nations Unies, se rassemblent ainsi autour de dix principes universellement reconnus⁶.

Le Global Compact est également le point de départ pour toute organisation cherchant à soutenir les 17 ODD, adoptés en septembre 2015 par l'ONU. Ces objectifs de développement durable, et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

L'agenda 2030 se caractérise également par la reconnaissance des liens intrinsèques entre les différentes thématiques ainsi que la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels comme ceux de la société civile.

Les objectifs de développement durable, répondent à de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation, la France s'est engagée sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

Deux objectifs concernent plus particulièrement le sujet de notre étude :

- **Le sixième objectif vise un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030**, en particulier pour les populations vulnérables. Il appelle également à une gestion durable de cette ressource, et mentionne la réduction du nombre de personnes souffrant de la rareté de l'eau. Cet objectif intègre la notion de gestion transfrontalière de cette ressource essentielle à la gestion durable mais aussi favorable à la paix et à la coopération.
- **Le quatorzième objectif promeut la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers**, selon trois ambitions fondatrices : une gestion plus durable des ressources via la préservation de 10 % des zones marines et côtières, la lutte contre la surpêche et la pêche illicite ; l'accélération des recherches scientifiques et du transfert de techniques pour renforcer la résilience des écosystèmes et réduire au maximum l'acidification des océans ; la conception de la

⁶ <https://www.globalcompact-france.org/p-28-les-10-principes>

gestion durable des ressources marines comme une opportunité de développement économique et touristique pour les petits États insulaires et les pays les moins avancés.

- **Le quinzisième objectif** vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres (forêts et montagnes) en préservant la biodiversité et les sols et limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles. Il appelle à ce que la protection des écosystèmes et de la biodiversité soit intégrée dans les planifications nationales et stratégies de réduction de la pauvreté. L'ODD15 souligne l'importance de protéger les espèces menacées via une coopération internationale renforcée pour lutter contre le braconnage et le trafic et mettre en place des mesures de contrôle, voire d'éradication, d'espèces exotiques envahissantes néfastes pour les écosystèmes.

▮ Les données climatiques territoriales Auvergne Rhône Alpes

Soumise à des influences climatiques variées (méditerranéenne, continentale...), Auvergne-Rhône-Alpes connaît une variabilité spatiale et temporelle des paramètres climatiques très marquée.

De manière générale, le changement climatique déjà constaté est caractérisé par le fait que la température moyenne a déjà augmenté de 2,2 ° sur une période de 60 ans. La Région a également connu une augmentation en fréquence et en intensité des épisodes de forte chaleur.

Concernant les précipitations, bien que globalement à peu près identiques en volume, il est avéré que leur répartition est différente tout au long de l'année, que les pluies se fassent plus rares mais plus

En Auvergne-Rhône-Alpes En 60 ans* (1960- 2018)

Températures : +2,2° en moyenne

Journées chaudes : + 17 journées estivales annuelles

Jours de gel : - 15 jours de gel annuel

Enneigement : - 31 % de neige

* Données ORCAE, déc.

Le nombre annuel de journées estivales est obtenu en comptabilisant, par année, le nombre de jours pour lesquels la température maximale journalière dépasse 25°C.

intenses, sur des périodes concentrées.

Une diminution des jours de gel annuel et de l'enneigement moyen est également constatée, ainsi qu'un gel tardif du fait de l'augmentation des températures.

Comme déjà précisé, les conséquences du changement climatique sont multiples.

Des impacts sur la ressource en eau à mieux considérer

▮ Les impacts planétaires

Avec l'Anthropocène, l'Humanité a profondément modifié le cycle de l'eau, par l'accroissement de son utilisation directe ou indirecte et par les effets délétères du dérèglement climatique. Ce fait interpelle donc quant à la disponibilité future de cette ressource.

Pour autant, l'eau se recycle en permanence sur la surface du globe. En effet, grâce au soleil ce

sont 16 milliards de litres d'eau qui s'évaporent des océans chaque seconde. Cette vapeur circule ensuite dans l'atmosphère et finit par précipiter en eau douce sur la Terre sous différentes formes (pluie, neige, grêle, rosée, ...) pour constituer les ressources d'eau douce théoriquement disponibles pour des utilisations par l'homme.

Alors que la planète continue à disposer en permanence d'eau en grande quantité, l'eau potable devient plus rare et une grande partie de ses habitants ont un accès limité à cette ressource vitale : 11 % de la population mondiale, soit 844 millions d'individus, n'y a pas accès.

Augmentation de la température saisonnière entre 1960 et 2020

7

Le tableau ci-dessous indique, pour les températures moyennes saisonnières, l'augmentation de température entre 1960 et 2020, en °C par décennie et en valeur absolue, sur la base d'une régression linéaire.

Département	Station	Altitude	Hiver	Printemps	Été	Automne
Ain	Ambérieu	330 m	+ 0,4 °C/décennie + 2,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,5 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,8 °C sur (1960-2020)
Allier	Vichy-Charmeil	249 m	+ 0,3 °C/décennie + 2 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,4 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,6 °C sur (1960-2020)
Ardèche	Aubenas	180 m	+ 0,3 °C/décennie + 1,8 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,1 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,8 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 2 °C sur (1960-2020)
Cantal	Saint-Flour	909 m	+ 0,3 °C/décennie + 1,8 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,8 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3,3 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,7 °C sur (1960-2020)
Drôme	Montélimar	73 m	+ 0,3 °C/décennie + 1,9 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,4 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 2 °C sur (1960-2020)
Isère	Monestier de Clermont	800 m	+ 0,4 °C/décennie + 2,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,9 °C sur (1960-2020)	+ 0,6 °C/décennie + 3,4 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,8 °C sur (1960-2020)
Loire	Saint-Étienne Bouthéon	400 m	+ 0,3 °C/décennie + 1,9 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,3 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,9 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,5 °C sur (1960-2020)
Haute-Loire	Saugues	960 m	+ 0,3 °C/décennie + 1,7 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,4 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,5 °C sur (1960-2020)
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	331 m	+ 0,4 °C/décennie + 2,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,6 °C sur (1960-2020)	+ 0,6 °C/décennie + 3,3 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,9 °C sur (1960-2020)
Rhône	Lyon - Bron	197 m	+ 0,4 °C/décennie + 2,3 °C sur (1960-2020)	+ 0,4 °C/décennie + 2,5 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,9 °C sur (1960-2020)
Savoie	Bourg-Saint-Maurice	865 m	+ 0,4 °C/décennie + 2,2 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 3,1 °C sur (1960-2020)	+ 0,6 °C/décennie + 3,5 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 2 °C sur (1960-2020)
Haute Savoie	Cran-Gevrier	426 m	+ 0,3 °C/décennie + 2 °C sur (1960-2020)	+ 0,5 °C/décennie + 2,9 °C sur (1960-2020)	+ 0,6 °C/décennie + 3,4 °C sur (1960-2020)	+ 0,3 °C/décennie + 1,7 °C sur (1960-2020)

L'augmentation de la température saisonnière entre 1960 et 2020 varie selon les stations. Elle est plus importante au printemps et en été et du même ordre de grandeur par saison.

⁷ Source ORCAE : Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières données 2020 (12/10/2021)

Les conséquences de tous ces bouleversements sur la ressource en eau ont bien évidemment de fortes incidences sur les réserves :

Printemps : évapotranspiration forte, entraînant un assèchement plus précoce des réserves utiles en eau.

Été : épisodes caniculaires plus fréquents, poursuite d'une évapotranspiration qui devient très importante, pluies moindres et erratiques, assèchement des sols plus marqué, ruissellements importants en cas d'orages sévères.

Automne : recharge des ressources plus tardive.

Hiver : recharge incomplète des nappes et des glaciers.

Le cycle de l'eau est également altéré par des actions anthropiques⁸ avec pour conséquences :

- Baisse tendancielle de la piézométrie (niveau des nappes d'eau),
- Baisse du niveau des cours d'eau, multiplication des assècs estivaux,
- Incidence sur les zones humides et les milieux aquatiques,
- Augmentation et accentuation des conflits d'usages...

2- Les impacts en Région Auvergne Rhône Alpes

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'eau est une ressource encore globalement disponible, mais inégalement répartie dans le temps et dans l'espace. Elle connaît néanmoins

certaines tensions :

- Déficit hydrique des sols plus importants depuis les années 90 (surtout au printemps et en été),
- Evapotranspiration plus importante,
- Etiages plus sévères (baisse des débits moyens des cours d'eau et augmentation de la durée),
- Assèchement des sols plus rapide,
- Répartition différente de la quantité d'eau disponible durant l'année.

Selon l'ORCAE (observatoire régional climat air énergie), des températures en hausse et un manteau neigeux en baisse conduiront à des conditions asséchantes et donc à une pression accrue sur la ressource en eau en Auvergne-Rhône-Alpes. Ce déficit devrait toucher à terme tous les territoires, même ceux dont la ressource est aujourd'hui considérée comme abondante. La qualité des eaux pourrait également être impactée.

Il convient donc, pour les acteurs de l'eau, de consolider la réflexion sur le changement climatique et de préciser les actions à mettre en œuvre, en intégrant cet enjeu dès la conception de tout nouveau projet d'installation ou d'aménagement. D'autant que les effets du changement climatique sur l'eau impacteront également les activités touristiques, l'agriculture, la sylviculture, l'élevage, l'industrie ou la production d'énergie.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2003, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse en 2012, et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en 2016-2017, ont chacune mené une étude sur les impacts du changement climatique, sur leurs bassins respectifs. Selon ces études,

l'évolution des paramètres de température, d'évapotranspiration et de neige est un signe très net d'une tendance vers la raréfaction de la ressource en eau.

En 2050, les affluents du Rhône (Saône, Loue, Ognon...) perdraient 20 à 50% d'eau en été et en automne, et jusqu'à 75% en été pour l'Isère et la Durance.

Les eaux souterraines et les eaux superficielles sont étroitement connectées. Grâce aux 54 piézomètres et 162 stations en Auvergne-Rhône-Alpes, le bulletin de situation hydrologique de la DREAL est régulièrement mis à jour. Ces études permettent de mieux connaître l'évolution de la ressource en eau⁹.

Des usages variés aux enjeux multiples

Dans ce contexte de disponibilité plus réduite et /ou plus aléatoire, la question de la ressource en eau, de sa préservation, de sa qualité, de ses usages va devenir essentielle. Eau potable, irrigation, élevage, usages industriels, récréatifs, production d'énergie, refroidissement des centrales nucléaires..., autant d'usages potentiellement antagonistes entre eux, antagonistes aussi avec le bon fonctionnement des milieux naturels, aquatiques notamment.

La satisfaction des différents usages pourrait ainsi se voir compromise, avec des conséquences majeures pour les activités qui en découlent et pour les sociétés humaines.

Lorsque cette ressource ne permet pas- ou plus- de satisfaire différents usages à un instant donné, en

⁸ Anthropique : relatif à l'activité humaine. Qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de l'homme.

⁹ (Outil météoEAU nappes : en temps réel, analyse des données des piézomètres et permet de faire des prévisions : <https://meteeuanappes.brgm.fr> 5 sites en test pour Auvergne-Rhône-Alpes : carte d'anticipation du risque sécheresse sur 6 mois), et donc de fournir des pistes pour anticiper les situations futures et la résilience des territoires.

un lieu donné et pour une qualité donnée, les conflits d'usages peuvent émerger.

► Ressource en eau sur notre planète et prélèvement de l'eau en France

• Zoom sur la ressource mondiale entre hier et aujourd'hui :

En 1950, la ressource mondiale en eau était estimée à 17 000 m³ par personne et par an. La forte croissance démographique, l'industrialisation, l'urbanisation, l'intensification agricole ont changé la donne.

En 1995, on estimait que la ressource en eau renouvelable et disponible n'était plus que de 7 500 m³ par personne et par an.

Elle devrait chuter à moins de 5 100 m³ en 2025*.

Dans les pays de l'Union Européenne, les ressources moyennes en eau s'établissent à 7 000 m³ par personne et par an** Source : Eurostat 2002

Les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation ont progressé de plus de 60% depuis 1960 et représentent, au niveau mondial, 70% du total des prélèvements.

Au cours du XX^{ème} siècle la surface mondiale des terres irriguées a été multipliée par cinq. Ce développement de l'irrigation est directement lié à la croissance démographique et concerne surtout les zones arides ou semi-arides où la réserve d'eau est, par définition, limitée et où la croissance démographique est particulièrement forte. Plus des deux tiers des terres irriguées se trouvent en Asie dans

les zones à forte densité de population, où la forte croissance démographique a justifié une intensification de la riziculture.

L'eau prélevée pour l'irrigation est en grande partie consommée (une partie humidifie les sols et est absorbée par les plantes mais la plus grande part s'évapore) et ne peut servir à d'autres usages. Trop de systèmes d'irrigation ont encore, dans le monde, des rendements extrêmement faibles (trop d'eau qui s'évapore sans nourrir les sols ou les cultures).

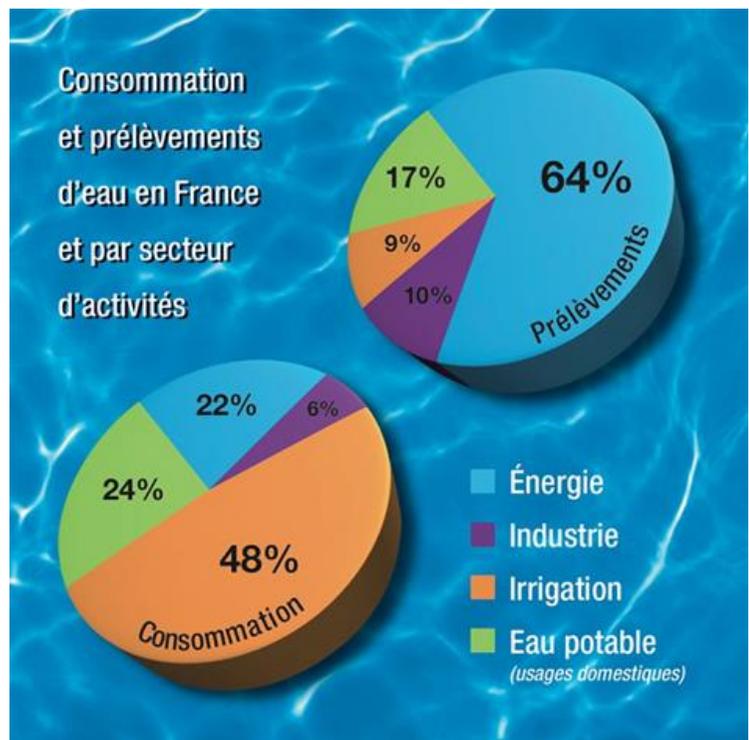
• Et en France :

L'ensemble des besoins en eau des activités de la population française représente plus d'1 million de litres d'eau par seconde, soit 32 milliards de m³ d'eau prélevés dans la nature par an. Seuls 6 milliards de m³ sont réellement consommés car l'industrie, le secteur de l'énergie et de l'eau domestique recyclent 90% de l'eau prélevée.

• Bien différencier « eau consommée » et « eau prélevée »

Pour bien comprendre la disparité dans la répartition entre les usages de l'eau prélevée et consommée, il faut bien distinguer ces deux notions :

- Les prélèvements désignent la quantité d'eau prélevée dans le milieu naturel puis rejetée après utilisation (donc à nouveau disponible). A noter que deux catégories de prélèvements existent : le prélèvement avec retour simple (cas des barrages) et le prélèvement avec retour nécessitant une dépollution ;
- Tandis que la consommation correspond à une quantité d'eau prélevée, réellement consommée, absorbée. Elle ne peut pas être renvoyée directement dans la nature après usage¹⁰.



¹⁰ Les eaux domestiques sont en partie renvoyées vers les stations d'épuration et repartent après traitement vers le milieu naturel. Elles sont même

- **Consommation et prélèvement en France par secteur d'activité**

Bénéficiant de ressources abondantes, la France se situe parmi les pays dont la demande par habitant demeure moyenne.

Selon le Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS), 33,4 milliards de m³ d'eau ont été prélevés en France métropolitaine en 2009 (soit 520m³/personne), pour satisfaire l'ensemble des besoins des différents secteurs d'activités.

Ce chiffre est bien inférieur à la moyenne des pays les plus développés (OCDE : 920 m³/personne) et se situant dans la moyenne européenne (550 m³).

La production d'énergie en France représente 64% de l'eau prélevée qui est essentiellement utilisée pour le refroidissement des centrales thermiques et nucléaires. Ces volumes sont ensuite très rapidement restitués à la nature, à l'endroit même où ils ont été prélevés. La ressource est donc disponible localement et la quantité d'eau effectivement consommée est faible.

À l'inverse, l'activité agricole équivaut à 9% des prélèvements. Cette eau étant, pour partie, utilisée pour irriguer les plantes, infiltrée dans le sol ou encore évaporée, la quantité d'eau effectivement consommée est, en revanche, importante : 48%. L'eau de pluie utilisée directement par les cultures n'est pas comptabilisée.

- **Les usages de l'eau en Auvergne Rhône-Alpes¹¹.**

- Sur le territoire rhônalpin, les études révèlent un manque d'eau d'environ 40 millions de m³ pour satisfaire l'ensemble des usages dans les bassins versants et laisser un débit suffisant dans les rivières pour

préserver la qualité de l'eau et la vie biologique. Ce chiffre, donné par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, met en exergue à quel point il est urgent de se mobiliser pour mieux économiser et partager l'eau.

- Dans les années à venir, le bassin Adour-Garonne sera le territoire de l'Hexagone le plus exposé au changement climatique, avec notamment une diminution attendue du débit dans les rivières de -20 à -40%. Ainsi son PACC (plan d'adaptation au changement climatique) expose une stratégie et des mesures concrètes d'adaptation permettant de répondre aux enjeux du bassin Adour-Garonne.
- À l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 à 40 %. Et le débit moyen du fleuve Rhône risque de subir une baisse de 40 % d'ici à la fin du siècle en raison de l'accélération de la fonte des glaciers.

En ce qui concerne le bassin Loire Bretagne, sa population a progressé de 7 % entre 2006 et 2015, dépassant le seuil de 13 millions d'habitants. En parallèle, les espaces artificialisés ont augmenté d'un peu plus de 10 % sur le bassin. Cette artificialisation progresse autour des grandes villes, le long du réseau hydrographique ou des infrastructures de transport et elle concerne d'abord l'ouest du bassin et le littoral. Celle-ci progresse d'environ 60 000 ha et se fait au détriment des terres agricoles, et notamment des surfaces en prairies. L'agriculture du bassin est toujours très dynamique. Le phénomène d'agrandissement des

exploitations se poursuit, avec toutefois des disparités selon les régions.

Les auditions réalisées dans le cadre des travaux de la commission 2 ont révélé différents usages sans être pour autant exhaustifs. Elles nous ont permis également de prendre conscience de la nécessité d'actions pour anticiper les conflits d'usage.

Pour exemple :

- Lors de l'audition de la Chambre d'Agriculture de la Drôme, il nous a été donné de comprendre comment l'évolution de l'agriculture était articulée avec l'aménagement du territoire et les autres usages. Pour la Chambre d'Agriculture de la Drôme l'évolution souhaitée doit être en lien avec l'évolution de la société. Il y a donc une réelle nécessité d'instaurer des lieux de concertation, d'échanges, de dialogues afin que les mutations soient acceptées.
- Yves Bailly, expert technique & innovations chez SUEZ Eau France nous a également apporté nombre d'exemples de solutions innovantes qui peuvent aider à la résolution de ce genre de conflits comme le SMHARTER. Ce projet de gestion des usages de SUEZ Eau France est mené en partenariat avec le SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône) et la CNR (Compagnie Nationale du Rhône). En effet, le syndicat mixte agricole du Rhône fait face à une pression de l'urbanisation sur le monde agricole. SMHARTER est un outil digital qui permet une optimisation énergétique par pilotage des principales stations de pompage en fonction des besoins prévisionnels en eau d'irrigation et du prix horaire de l'énergie.

parfois réutilisées après traitement complémentaire pour faire de l'irrigation (cf station de Clermont-Ferrand) : Cette méthode se nomme REUT. Et elle est très utilisée dans les îles ou en Italie.

¹¹ https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bsh_2020-07.pdf

► Réguler les conflits pour mieux partager

La législation française définit un droit à l'usage de l'eau pour tous et impose, une fois que sont satisfaits les besoins prioritaires « de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ainsi que de la protection de l'eau et du respect des équilibres naturels », de satisfaire ou concilier les différents usages de la ressource.

Cependant, quand la ressource en eau, particulièrement en eau potable, devient localement insuffisante pour répondre à l'ensemble des besoins, il faut se poser la question de son partage entre usages, mais surtout entre usagers, devenus concurrents. Or, la raréfaction de la ressource va s'intensifier, ce qui impose de prendre la mesure de cette urgence afin de réguler les conflits d'usages existants et de prévenir ceux à venir.

Comment organiser de manière juste la répartition de l'eau quand, hors les besoins prioritaires, il n'y a pas d'usages plus légitimes que d'autres ? Comment prioriser les efforts demandés aux différents usagers ? Et comment objectiver les régimes dérogatoires accordés à certains acteurs ?

Les réponses apportées à ces interrogations sont cruciales pour la régulation des conflits d'usage en termes :

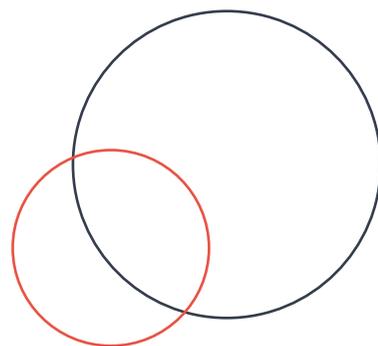
- De préservation de la ressource et des milieux naturels ;
- De sécurisation du dispositif, afin de limiter les contentieux ;
- D'efficacité économique, pour ne pas mettre à mal les activités professionnelles des territoires qui peuvent être économiquement fragiles ;
- D'acceptation sociale, afin d'éviter que ne se développe un

sentiment d'iniquité devant le constat que les efforts demandés ne seraient pas partagés entre tous.

Du rapport d'information N° 3061 déposé à l'Assemblée Nationale le 4 juin 2020 par la Mission d'Information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau¹², nous retenons :

- « Éviter une guerre de l'eau passera par une régulation des conflits plus efficace. Elle ne pourra avoir de réalité que si la mesure est prise aux nouvelles échelles de réflexion que nous imposent les changements climatiques. Il n'est plus temps de bricoler avec des outils institutionnels datés du temps de l'abondance ou des ouvrages ponctuels et dispendieux. Il est temps d'une réflexion globale et d'une révolution dans le partage de l'eau et la restauration de son cycle naturel ».
- « La seule voie possible est de construire un compromis ensemble, des solutions partagées, adaptées aux territoires et qui associent tous les citoyens. C'est une condition d'efficacité des gestions de crise. Elle s'impose absolument quand il s'agit d'élaborer une stratégie pour prévenir ou se préparer à de futures crises ».

Ainsi, dans la deuxième partie de ce rapport, la commission s'est efforcée de proposer des solutions afin d'adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits. Pour cela, trois grandes pistes ont été proposées : la construction d'une culture climatique commune et partagée, l'optimisation de la gestion de la ressource ainsi que des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région.



¹² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b3061_rapport-information





Adopter des actions adaptées et efficaces pour prévenir les conflits : les préconisations du CESER

Essentiel à la vie quotidienne comme aux activités économiques et aux loisirs, l'accès à l'eau est au cœur des sociétés humaines, à l'image des puits et des fontaines au centre des hameaux et des villages.

Mais cette eau qui rassemble les humains autour de ses sources, est un facteur de cohésion autant que de conflits. Sa raréfaction interroge notre capacité collective, à l'échelle d'un territoire comme du monde globalisé, à nous emparer de l'un des enjeux majeurs du 21e siècle : l'accès à l'eau pour tous.

Dans L'AVENIR DE L'EAU¹³ et à la fin du voyage livresque qu'il nous propose, Erik Orsenna veut se persuader que "les vraies guerres de l'eau" peuvent encore être évitées. Aucune solution technique, affirme-t-il, n'est valable partout : il y a de bons et de mauvais barrages, des dessalements qui s'imposent et d'autres qu'il faut éviter à tout prix...Selon lui L'eau est source de tous les paradoxes.

Précisions de quelques notions :

Education ≠ Communication : Il ne faut pas confondre éduquer avec communiquer :

Eduquer c'est rendre acteur de sa vie et de son environnement le citoyen, alors que communiquer correspond seulement à apporter une information (on parle aussi de « porter à connaissance »).

« L'éducation au développement durable (EEDD) dote les apprenants de tous âges des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour relever les défis mondiaux interdépendants auxquels nous sommes confrontés, notamment le changement climatique, la détérioration de l'environnement, la perte de biodiversité, la pauvreté »
UNESCO

Sensibiliser :

Le terme de sensibiliser (rendre sensible, faire réagir) est complexe à définir car on peut difficilement évaluer si une personne est devenue sensible, c'est-à-dire ouverte à la problématique abordée.

La notion de changement :

Le changement de comportement est un processus lent en raison des nombreuses résistances aux changements inhérentes à l'être humain (freins et blocages, phénomènes de sidération, ...). Il faut en premier lieu que les gens se sentent concernés par le sujet. S'ils ne le sont pas, ils n'entendront pas le message que l'on souhaite transmettre.

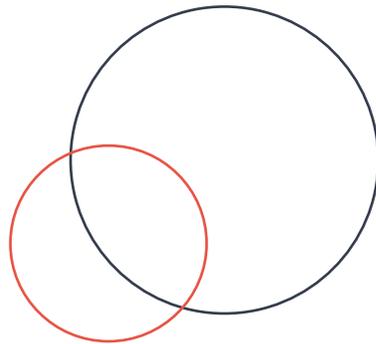
¹³ L'avenir de l'eau - Petit précis de la mondialisation II - Erik Orsenna - Editions Fayard.

Il est ainsi essentiel de trouver une des différentes méthodes d'accompagnement au changement (ensemble des actions qui complètent les mesures destinées à apporter des bouleversements au sein d'une organisation ou d'une société.)

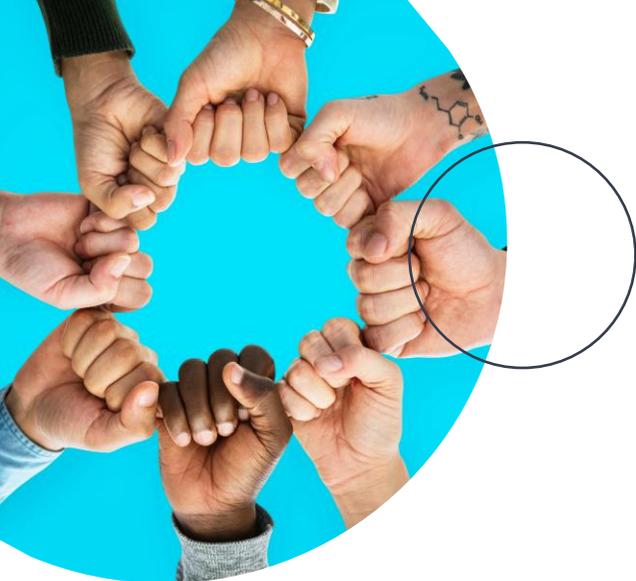
Le bien commun :

Le sentiment d'être utilisateur commun d'un bien incite les gens à s'y investir davantage et de participer à sa protection et à son amélioration.

François Flahault¹⁴ le caractérise ainsi : « Au contraire de "l'utilité publique" qui dépend principalement des pouvoirs publics, les biens communs nous engagent tous, sur le mode de la coopération : usagers, citoyens, entreprises, État... Le bien commun est une ressource ou une valeur qui échappe à la propriété individuelle, mais aussi au secteur marchand. Il peut être matériel (qualité de l'eau) ou immatériel (les langues) ».



¹⁴ François Flahault. Où est passé le bien commun ? Mille et une nuits. 2011



Axe 1

Construire une culture climatique commune et partagée

La gestion durable de l'eau est plus que jamais au cœur des préoccupations. Mais pour qu'il y ait des changements, il faut passer par une prise de conscience et des choix politiques sur la situation actuelle de l'eau et la fragilité de cette ressource vitale.

L'éducation est un levier primordial pour protéger la ressource en eau et mieux la gérer.

Il est important de sensibiliser les utilisateurs et l'ensemble des acteurs, pour les inciter à améliorer leurs pratiques, mais aussi pour leur permettre de mieux comprendre les enjeux concernant l'eau et les actions mises en place en faveur de cette ressource.

Les actions de communication positive et de sensibilisation auprès de tous ont pour vocation de porter à connaissance les enjeux liés à l'eau et de permettre leur appropriation par tous.

Cela nécessite d'adapter les actions et leurs objectifs au(x) public(s) ciblé(s). Pour ce faire, travailler en partenariat avec les différents acteurs d'un territoire est important pour favoriser une bonne lisibilité et visibilité des actions.

► Une politique de communication positive et de sensibilisation aux usages de l'eau plus affirmée

Mettre l'accent sur les enjeux climatiques dans l'éducation et la formation

Contexte :

Figurant comme une des obligations de l'Accord de Paris ratifié en 2016¹⁵, l'éducation au changement climatique est un outil précieux pour agir à grande échelle sur les comportements et les choix des sociétés. Elle est aussi une requête de la jeunesse, confrontée plus

que d'autres à un avenir qui l'inquiète.

La sensibilisation des scolaires, permet, au travers de projets pédagogiques, de développer la capacité d'agir nécessaire pour répondre aux grands enjeux d'aujourd'hui dès le plus jeune âge.

Pour construire ces actions, les collectivités peuvent s'appuyer sur le travail des acteurs de l'Éducation à l'environnement (l'EEDD) et mutualiser les moyens entre structures.

De plus, un travail préalable avec l'Éducation Nationale est nécessaire pour élaborer des projets pédagogiques adaptés à un jeune public.

Les scolaires, les enfants sont la génération future, il est donc essentiel de construire des projets pédagogiques pour les amener vers la capacité d'agir.

¹⁵ <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

Cependant, sensibiliser les scolaires n'amène pas forcément le changement. Pour des projets pédagogiques efficaces, il faut donc travailler de concert avec tous les acteurs (collectivités, Education Nationale et acteurs de l'EEDD...) La place des collectivités est primordiale car mettre en place une politique d'éducation sur l'eau est un choix fort de la part des élus locaux.

L'EEDD ou plus localement « l'éducation au territoire » est une mission très transversale qui privilégie une « pédagogie de terrain ».

Elle s'organise sur 3 niveaux d'actions :

- FAIRE DECOUVRIR les spécificités du territoire (richesses et fragilités) : particularités naturelles, culturelles, économiques, sociales ;
- FAIRE COMPRENDRE les enjeux et les missions qui en découlent ;
- FAIRE AGIR : c'est-à-dire mobiliser et fédérer, inciter les « publics » à être acteur et ambassadeur du territoire.

► **Préconisation 1 :**

L'Éducation au Territoire en continuité pour les lycéens

- La Région Auvergne Rhône-Alpes et sa Direction de la Formation Continue pourraient se rapprocher des services des Métropoles qui ont en charge l'éducation au territoire afin (en lien avec l'Education Nationale) de prolonger le cursus de sensibilisation prodiguée en primaire et au collège, au niveau lycée. En effet, les compétences en lien avec la transition climatique et la protection de la ressource en eau doivent faire partie de toutes les formations, y compris agricoles.
- Afin de mettre en valeur ce travail effectué tout au long de l'année scolaire et d'accentuer l'appropriation de ces concepts par les lycéens qui deviennent alors acteurs ; des expositions physiques (ou virtuelles) dans les lycées d'enseignement général, les lycées professionnels et agricoles pourraient être proposées comme un point d'orgue (avec un premier événement pendant la journée mondiale de l'eau le 22 mars). Ce qui laisse le début d'année afin que les lycéens puissent créer des vidéos ou bien des expositions physiques en ateliers. Cette proposition serait faite à l'endroit de la direction des lycées du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes qui pourrait mettre en place ce projet en lien étroit avec l'Education Nationale.

Préconisation adressée à :

- La direction des lycées Région Auvergne

Rhône-Alpes, l'Education Nationale et l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la problématique de l'eau

Public concerné : Lycéens

► **Préconisation 2 :**

L'Éducation au Territoire pour les autres apprenants

La Région Auvergne Rhône-Alpes et sa Direction de la Formation Continue pourraient également inclure ces enjeux de sensibilisation aux enjeux climatiques et environnementaux dans tous les contenus de ses appels d'offre de formation professionnelle et continue.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et sa Direction de la Vie associative pourraient travailler dans le même sens en direction des bénévoles dans les associations et pour les demandeurs d'emplois.

Préconisation adressée à :

- La Direction de la Formation Continue Région Auvergne Rhône-Alpes, et l'ensemble des acteurs qui interviennent sur la problématique de l'eau et sur la Formation Continue.
- La Direction de la Vie associative Région Auvergne Rhône-Alpes.

Public concerné : Apprenants

Créer des outils et des médias adaptés aux différents publics

Contexte :

Le fil conducteur de l'éducation au territoire est de renforcer la compréhension par tous (jeunes et adultes, habitants, visiteurs, particuliers, professionnels, élus...) des enjeux du développement durable.

Elle vise, dans une perspective solidaire et citoyenne, à permettre une meilleure appropriation du territoire par ses utilisateurs / bénéficiaires, pour une meilleure implication de chacun dans la préservation et la vie du territoire.

Ainsi pour faciliter l'éducation aux enjeux et aux usages de la ressource en eau, les plateformes Educavox (<https://educavox.fr>) et Our planet, Our future (<https://ec.europa.eu/clima/sites/youth/node.fr>) ont été créées afin d'aider les jeunes, les enseignants, les parents et tous les acteurs de l'éducation à comprendre les différents aspects des changements climatiques et à agir face à des enjeux fondamentaux pour le présent et pour l'avenir.

► **Préconisation 3 :**

Une plateforme numérique Auvergne Rhône-Alpes pour aider à la mise en réseau des acteurs de la sensibilisation et un guide numérique des bonnes pratiques des collectivités, des acteurs économiques et des lycéens.

- Une plateforme numérique :

Afin d'adapter les solutions au niveau du territoire Auvergne Rhône Alpes et de traiter tous les aspects de ce grand défi, la déclinaison d'une plateforme Auvergne Rhône Alpes « sœur » serait un moyen de sensibiliser et d'aider les volontaires à trouver les nombreux outils qui pourraient être efficaces en fonction de leur milieu. Son accès pourrait se faire directement via le site internet de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Préconisation adressée à :

- Région Auvergne Rhône-Alpes en lien avec la commission européenne et Educavox, et éventuellement avec le CESE Europe,

Public concerné : tous publics

- Un guide des bonnes pratiques :

Une page de cette plateforme pourrait être dédiée à un guide des bonnes pratiques. Son objectif serait de valoriser et d'alerter sur les pratiques vertueuses hydro-économiques de certaines entreprises du territoire, lycées ou autres structures et habitants de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En les regroupant dans une seule base, cette plateforme permettrait aux autres partenaires de bénéficier du retour d'expérience, de montrer les résultats, d'identifier les freins et les leviers, les difficultés.

A titre d'exemple, ce guide pourrait présenter les actions menées par une start up régionale qui aurait éprouvé un concept de toilettes sèches sans eau écologiques (Toili Nature & Toili'Loc).

Préconisation adressée à :

- Région Auvergne Rhône Alpes, Métropoles, Chambres Consulaires et Départements

Public concerné : *Tous publics*

► **Préconisation 4 :**

Calculer son empreinte eau domestique

Contexte :

Le concept d'empreinte eau a été créé pour l'UNESCO en 2002, par le professeur hollandais en gestion de l'eau, Arjen Hoeskra. Il s'agit d'un indicateur de l'usage direct ou indirect de l'eau par le producteur ou le consommateur. La mise au point de cet indicateur a conduit à la création en 2008 du Water Foodprint Network, une organisation composée d'un réseau de partenaires chargés de promouvoir ce concept et de développer des outils de mesure pour encourager une utilisation durable de l'eau.

L'empreinte eau est le volume total d'eau virtuelle utilisé pour produire un produit ou un service. Elle est une mesure des impacts de l'activité humaine sur l'eau.

Tout comme la sensibilisation par le calcul de l'empreinte carbone et afin de sensibiliser les citoyens Auvergne rhônalpins à l'empreinte eau : la mise en place d'une page sur l'accueil du site internet de la Région Auvergne Rhône Alpes avec simulateur pour calculer son empreinte eau serait une première étape. Plusieurs simulateurs existent déjà (comme empreinte H2O), mais un travail en lien avec les Agences de l'eau pour conceptualiser l'outil serait un plus pour l'adapter au territoire Auvergne Rhône Alpes et à ses habitants.

En effet, l'Empreinte eau est aujourd'hui dans un impensé politique (un domaine réservé aux scientifiques et militants). Le simple fait de se rendre compte de son impact sur cette ressource qui est un bien commun pourrait être un outil d'accompagnement au changement.

Préconisation adressée à :

- Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes en collaboration avec les Agences de l'Eau.

Public concerné : tous publics

► **La Région AURA cheffe de file facilitatrice d'une Entente pour l'eau et soutien de la recherche et de l'innovation**

► **Préconisation 5 :**

Contexte :

Les Assises de l'eau :

Annoncées en novembre 2017 par le Président de la République, les Assises de l'Eau ont permis d'engager une concertation large et inédite avec l'ensemble des acteurs de l'eau : représentants du monde agricole, du monde industriel, des associations de protection de l'environnement, des collectivités locales et Agences de l'eau.

D'avril à août 2018, la 1re séquence des Assises de l'eau était consacrée aux services publics d'eau et d'assainissement. À partir d'une consultation de tous les élus sur ces enjeux, elle a abouti à 17 mesures pour relancer l'investissement.

De novembre 2018 à juillet 2019, le thème du 2e volet des Assises de l'eau était « changement climatique et ressource en eau : comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont ils s'adapter ? ». Rythmée par des ateliers sur les territoires, des groupes de travail et des comités de pilotage, cette séquence a contribué à la mise en œuvre de plusieurs mesures du Plan biodiversité, notamment sur les milieux humides et la gestion des eaux fluviales.

Le Bilan des Assises de l'eau du Comité national de l'eau a été rendu lors du comité national de l'eau, réuni le 16 juillet 2020 : la Ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili a fait un point d'avancement de la mise en œuvre des mesures des assises de l'eau autour de leurs trois objectifs principaux :

- 1 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques
- 2 : Economiser et partager
- 3 : Améliorer la qualité des services aux usagers

Et enfin, Le « Varenne de l'eau et de l'agriculture face au changement climatique » s'est terminé mardi 1er février 2022. Cette longue concertation, qui s'est déroulée sur six mois avec 1400 participants, faisait suite aux assises de l'eau. L'ordre de mission était clair : « Trouver des solutions concrètes pour aider les agriculteurs à faire face aux aléas climatiques, en protégeant la ressource et en assurant un partage de l'eau qui n'impacte pas les milieux aquatiques », explique-t-on à Matignon.

À l'issue des Assises de l'eau, le Gouvernement s'est fixé l'objectif de faire aboutir au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022, et 100 d'ici 2027.

L'Entente pour l'Eau :

Dans le grand Sud-Ouest, les services de l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, **les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine**, ont décidé de se mobiliser en créant l'Entente pour l'eau.

Ce partenariat unique en France pour l'instant est coordonné par l'agence de l'eau et a été créé en 2018. Son objectif était de faire converger les politiques publiques de l'État, de l'Agence de l'eau et des Régions et de renforcer l'accompagnement des collectivités locales, des acteurs économiques et de tous les porteurs de projets qui s'engagent dans des actions d'adaptation au changement climatique.

► **Préconisation 5.1 :**

Les Rencontres Régionales Auvergne Rhône Alpes de l'EAU pour une concertation en continu

Le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes pourrait alors décider de créer et d'organiser ses propres Rencontres Régionales de l'eau afin de continuer à faire vivre le dialogue entre les différents acteurs concernés de ce grand territoire. Des conférences régulières ou bien des temps d'échanges sous forme d'ateliers seraient à privilégier afin de construire une concertation solide en continu.

Notre Région Auvergne Rhône-Alpes deviendrait ainsi chef de file et donc plus visible sur ces politiques. De plus ces actions faisant suite aux orientations nationales la légitimité de la Région Auvergne Rhône-Alpes est évidente.

Ces Rencontres Régionales pourraient ainsi impulser une réelle vie de la concertation sur les usages de l'eau en Auvergne Rhône Alpes et permettre un large partage d'expériences. De nombreux événements ou outils pourraient alors lui être rattachés.

Préconisation adressée à :

- Région Auvergne Rhône Alpes

Public concerné : tous publics

► Préconisation 5.2 :

Encourager la recherche et l'innovation : créer un appel à projet régional pour des solutions innovantes pour la culture citoyenne.

Dans le cadre de l'entente pour l'eau déjà existante, des appels à projets encourageant les économies d'eau sont proposés. Les Agences de l'Eau lancent 6 appels à projets pour le climat elles ont également prévu des aides pour des solutions innovantes concernant les économies d'eau....

Mais, la Région Auvergne, toujours dans le souci de prévenir les conflits d'usages, pourrait également encourager les initiatives innovantes dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages.

Elle pourrait alors lancer dans le cadre de ses rencontres régionales un appel à projets mettant en valeur la capacité de co-construction, d'information et de sensibilisation, de concertation et de communication.

Cet appel à projet en plusieurs volets (co-construction, Education, sensibilisation, concertation, communication) pourrait aussi bien récompenser et à titre d'exemples :

- Une proposition de campagne de popularisation et de communication régionale sur l'importance de l'utilisation du compteur communicant auprès du grand public ; avec une notice d'utilisation simple et

une démonstration de ses avantages aussi bien en matière économique que de protection de la ressource en eau.

- Le soutien participatif ou financier au Parlement de l'eau de l'Ecole Urbaine de l'Eau¹⁶.
- Le soutien en devenant signataire de l'appel du Rhône et toutes les initiatives d'IDE-EAU¹⁷.
- L'appui à des observatoires participatifs intégrant le travail et l'action des habitants (cf observatoires LPO).¹⁸
- Des actions associatives comme celle de l'Association Rivière Rhône-Alpes Auvergne - ARAA (ar-aa.org).

Le CESER des jeunes pourrait également être consulté et porter un projet. L'avis d'une telle communauté sur ce sujet étant plus que pertinent (ex : tribunal des générations futures dans Eau futurE de la Métropole de Lyon)

Cet appel à projet pourrait également servir d'incubateur pour une nouvelle politique régionale forte sur le sujet. En ces temps où de nombreuses initiatives fleurissent sur l'EAU, la Région Auvergne Rhône-Alpes pourrait aider à une harmonisation des actions et à une mise en réseau des nombreux acteurs.

Préconisation adressée à :

- Région Auvergne Rhône Alpes

¹⁶ <https://medium.com/anthropocene2050/le-parlement-des-eaux-parler-participer-parlementer-d37c48775de1>

¹⁷ <https://www.appeldurhone.org/>

¹⁸ <https://www.lpo.fr/s-engager-a-nos-cotes/sciences-participatives/observatoire-oiseaux-des-jardins>



Axe 2

Optimisation et gestion de la disponibilité de la ressource

► Préconisation 6 :

Développer des solutions fondées sur la nature

Lancé en mars 2018 lors du 8e Forum mondial de l'eau, le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau - solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau - montre comment les solutions fondées sur la nature constituent un moyen essentiel de relever de nombreux défis mondiaux en matière d'eau tout en apportant des avantages supplémentaires essentiels à tous les aspects du développement durable.

Les solutions fondées sur la nature traitent principalement de l'approvisionnement en eau en gérant l'effet des précipitations, l'humidité et le stockage, l'infiltration et la transmission de l'eau, afin d'améliorer l'emplacement, le moment et la quantité d'eau disponible pour les besoins humains.

Dans le Rapport d'information déposé à l'Assemblée Nationale en application de l'article 145 du Règlement par la Mission d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau, il est affirmé très clairement que « Le développement de la ressource en eau doit prioritairement s'appuyer sur les solutions fondées sur la nature. De telles solutions sont souvent moins coûteuses, plus durables et mieux acceptées localement que la construction d'infrastructures de stockage ».

- Ainsi chaque collectivité doit faire face à une problématique différente c'est pourquoi il serait pertinent que le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes propose **des formations concernant ces solutions en direction de ses décideurs publics**. En effet, le rôle du politique est particulièrement important afin de construire des projets intégrant ces notions sur chaque territoire.
- La Région Auvergne Rhône Alpes devrait porter une attention particulière et donc soutenir toutes les initiatives existantes en ce sens. Pour cela l'intégration systématique du paramètre eau dans tous les documents d'urbanisme est nécessaire. Ainsi que dans le SRADDET.

Préconisation adressée à :

- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (formation),
- Services de l'Etat et Métropoles ou collectivités locales (paramètre eau)

► *Préconisation 7 :*

Prévoir des infrastructures de transfert, de stockage de l'eau et des outils de régulation

Sur la question du stockage de l'eau, le CESER tient ici à rappeler la position qu'il avait exprimée dans son avis donné sur les SDAGE en 2021. Le CESER considère le stockage naturel ou artificiel comme un enjeu réel et majeur car les possibilités d'accès à l'eau pour les différents usages et activités se compliqueront.

Les têtes de bassin méritent une attention et un traitement particulier en raison de leur responsabilité vis-à-vis de l'aval.

En ce qui concerne le stockage artificiel, le CESER souhaite mettre l'accent sur la notion d'anticipation, indispensable pour la mise en œuvre des projets de stockage sur le long terme ainsi que l'indispensable concertation en amont.

S'il considère le stockage comme un réel enjeu, celui-ci doit être assorti des conditions suivantes :

- Les retenues doivent s'intégrer dans un schéma territorial cohérent (SDAGE, PTGE, EPCI, SCOT...).
- Elles ne doivent pas interférer avec le réseau hydraulique existant (réchauffement, eutrophisation des eaux...).
- Elles ne doivent pas encourager à gaspiller l'eau ou à reculer sur de nécessaires adaptations agronomiques.
- Elles doivent favoriser, par leurs modalités d'aménagement, la biodiversité.
- Elles doivent éviter de s'approvisionner dans les nappes souterraines.

En complément, le CESER tient à ajouter que les retenues de substitution doivent s'intégrer comme un des outils de régulation au même titre que d'autres outils permettant de ralentir la circulation de l'eau ; elles doivent également tenir compte des besoins d'utilisation des territoires en aval.

Les dispositifs de retenues ne sont pas les seuls moyens de stockage de l'eau ; celui-ci peut également se faire de manière plus naturelle en favorisant la recharge des nappes alluviales (infiltration, mais aussi maintien de la charge solide), la rétention d'eau dans les sols par des pratiques agronomiques et d'aménagement du territoire appropriées, par la limitation de l'érosion, la limitation de l'évapotranspiration et le maintien et la

restauration des zones humides.

Cela peut aller, en milieu urbanisé notamment, jusqu'à une politique de désimperméabilisation et une meilleure gestion des eaux pluviales.

De plus, le CESER souhaite attirer l'attention sur le fait que la gestion locale technique des crues au travers des PGRI devra être prise en compte avec beaucoup d'attention compte tenu de l'accroissement de ces nouveaux phénomènes.

Préconisation adressée à :

- Services de l'Etat
- Collectivités locales

► Préconisation 8 :

Lutter contre les pertes dans les réseaux de distribution d'eau potable

Aujourd'hui, le renouvellement des réseaux est trop faible, en effet :

En France, plus de 5 milliards de m³ sont distribués et l'on considère qu'1 milliard de m³ sont perdus chaque année ! dans notre Région cela correspond à 120 millions de m³, soit la consommation de 2.2 millions de personnes (les métropoles de Lyon, Grenoble, Saint-Etienne réunies).

Aujourd'hui le taux de renouvellement annuel des canalisations est de 0.6% : Il faudrait donc 150 ans pour renouveler entièrement le réseau sachant que la durée de vie moyenne des installations est de 70 ans...

Le problème est aggravé par l'extension des réseaux pour faire face à de l'habitat diffus. Aujourd'hui, le prix moyen de l'eau doit permettre les programmes de renouvellements nécessaires, à condition que les renouvellements soient ciblés au bon endroit (ciblé sur la base de l'âge des réseaux et non pas sur la base des programmes d'aménagements de surface).

Le CESER souhaite donc mettre l'accent sur la lutte contre les fuites dans les réseaux. Ainsi, comme il l'avait rappelé dans son avis en 2015 et en 2021 sur les SDAGE, le CESER confirme que la lutte contre les fuites d'eau sur le réseau doit être aussi un axe majeur de toute politique sur la gestion de la ressource en eau.

Pour cela, il préconise de renforcer les aides au renouvellement des réseaux de distribution d'eau afin de limiter les fuites existantes, il serait nécessaire à minima de doubler les investissements et d'entretien de nos réseaux soit 1.2 % et viser si possible 2%.

Préconisation adressée à :

- Collectivités locales
- Agences de l'eau
- Syndicats des eaux

► Préconisation 9 :

Réutiliser les eaux non conventionnelles

Contexte :

Lors des assises de l'eau de 2018, la réutilisation d'eaux non conventionnelles dans les process industriels a été identifiée comme un levier important de réduction des volumes d'eau utilisés par l'industrie. Un appel à tripler les volumes réutilisés a ainsi été lancé.

En octobre 2021, Madame la Sénatrice Sylvie Robert attire déjà l'attention de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la possibilité d'expérimenter les solutions de réutilisation des eaux extraites du lait et des eaux usées traitées au sein des sites industriels. En effet, la réutilisation de l'eau est une technique déjà mise en place dans de nombreux pays, qui a pour avantage d'économiser l'eau potable, en particulier au sein de la filière alimentaire.

Les entreprises de l'industrie agro-alimentaire se heurtent cependant à des difficultés pour obtenir les autorisations nécessaires :

- Du fait de l'article **R-1321-6** du code de la santé publique concernant les demandes d'autorisation d'utilisation d'eau en vue de la consommation humaine, contient la phrase suivante qui semble bloquer toute utilisation d'eau recyclée « L'utilisation d'une eau ne provenant pas du milieu naturel ne peut être autorisée. » Néanmoins cet article ne semble pas prendre en compte le projet REUSE¹⁹ mais uniquement les prélèvements dans les milieux naturels.
- Et de l'article **L1321-1** du code de la santé publique qui dit que l'utilisation d'eau impropre à la consommation pour la préparation de nourriture est interdite, il prévoit cependant des exceptions détaillées dans l'article **L1322-14**. Malheureusement, cet article, pour établir la liste des usages concernés par l'exception, fait référence à un décret qui n'a jamais été publié. Par contre, il semble dire qu'une eau répondant aux normes de potabilité est utilisable sans préciser son origine.

Cette disposition est une spécificité du droit français, qui bloque de fait le développement de projets visant à substituer de l'eau potable par des eaux usées traitées ou des eaux issues des matières premières alimentaires, contrairement aux pratiques en vigueur à l'étranger et notamment dans d'autres Etats Membres de l'UE.

¹⁹ <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/centre-ressources/la-reutilisation-des-eaux-usees-traitees-reuse>

En effet, le paragraphe 5 de l'article 3 de la directive européenne n°2020/2184 prévoit que les états membres puissent autoriser l'utilisation des eaux « non conventionnelles », sans condition sur leur origine, à condition qu'elles ne puissent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale.

Préconisation :

Le CESER souhaite donc que soient levées les barrières réglementaires ne permettant pas l'utilisation de l'eau autre que celle issue du milieu naturel en s'appuyant sur le contenu du projet REUSE.

Ce travail de clarification permettrait d'ouvrir la voie à des expérimentations en France de réutilisation d'eaux non conventionnelles en agroalimentaires, et d'apporter une cohérence avec le Code de l'environnement qui promeut le développement de ces pratiques : article **R181-13** « notamment par le développement de la réutilisation des eaux usées traitées et de l'utilisation des eaux de pluie en remplacement de l'eau potable ».

Préconisation adressée à :

- Préfet de Région.



Axe 3

Renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région

Contexte :

Il existe actuellement 190 SAGE²⁰, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, en cours au niveau national. 43 concernent le bassin Rhône-Méditerranée, couvrant près de 50% du territoire. 57 concernent le bassin Loire-Bretagne couvrant 87% du territoire. 30 démarches de SAGE concernent le bassin Adour-Garonne, représentant 50% de son territoire.

Le SAGE est une démarche qui constitue une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, afin de répondre aux enjeux spécifiques de certains territoires. N'ayant aucun caractère obligatoire, il a vocation à naître d'une volonté politique locale. Le SAGE implique l'ensemble des acteurs de l'eau sur un territoire. Ils sont regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la CLE, Commission Locale de l'Eau, qui offre un espace de discussions et de prises de décisions. Le SAGE dispose d'une portée réglementaire. Il est opposable aux décisions de l'administration dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme. Il contient des règles qui s'imposent à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes les installations, travaux, ouvrages ou activités soumis à autorisation ou déclaration.

Entre le moment où le périmètre du SAGE est créé (par arrêté préfectoral, en fonction des situations géographiques, hydrographiques, de la volonté et de la mobilisation des acteurs) et le moment de son approbation, il se passe en moyenne de 7 à 9 ans. La mise en œuvre d'un SAGE est un processus lent mais qui en vaut la peine.

Formellement, c'est le Préfet coordonnateur de bassin qui décide ou non de créer un SAGE. C'est également lui qui délimite le périmètre.

Plus concrètement, les collectivités locales peuvent prendre l'initiative de la création d'un SAGE. Elles sont en cela aiguillées et accompagnées par les agences de l'eau et les services de l'Etat (DDT et DREAL).

Les SDAGE prévoient également l'identification de territoires prioritaires où on doit mettre en place un SAGE. Ex pour Auvergne Rhône-Alpes, le SDAGE 2022-2027 a mis en évidence la nécessité de créer un SAGE pour le territoire de l'ouest lyonnais (Bassin Yzeuron-Garon).

Le choix du périmètre du SAGE est lié à la cohérence des enjeux à traiter. Le plus souvent, l'échelle pertinente est celle du bassin versant. Suivi d'une logique hydrographique.

²⁰ SAGE : Régis par les articles L et R 212-3 et suivants du code de l'environnement, les SAGE sont élaborés en fonction des initiatives locales à l'échelle de sous bassins ou de systèmes aquifères

Le SAGE est un document qui définit à long terme, les objectifs et les orientations d'utilisation et de protection des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques sur un territoire appelé bassin versant

- Dans le respect du SDAGE et de son programme de mesures
- A l'échelle d'un bassin ou sous-bassin versant
- Propose un programme d'actions et de travaux

- Elaboré par la Commission Locale de l'Eau, composée par les différents acteurs du territoire. La commission locale de l'eau élabore, révisé et suit l'application du SAGE. Elle est composée de 50% d'élus, 25% d'usagers et 25% par l'Etat.

Exemple du Bas Dauphiné/ plaine de Valence où le SAGE est délimité par les nappes souterraines du bas Dauphiné et du Valentinois.

Étapes de construction d'un SAGE:

- Les acteurs proposent un périmètre au préfet qui le valide par arrêté préfectoral de délimitation
- La CLE est créée en même temps que le périmètre par arrêté préfectoral

Débute ensuite l'élaboration du SAGE en tant que

tel :

- Etat des lieux
- Scénario prospectif
- Choix de la stratégie
- Rédaction du contenu du SAGE (PAGD et règlement)
- Consultation
- Approbation du contenu du SAGE par le Préfet

Le SAGE produit ses effets avant d'être approuvé, grâce notamment à toutes les discussions préalables en CLE. La concertation au sein de la CLE est très utile, car elle est, dès le départ, synonyme d'écoute et de dialogue. Malgré des différences de points de vue, d'appréciation, elle permet la tenue du débat. Les CLE de SAGE font le pari de l'intelligence collective.

La diversité des territoires et des problématiques implique des stratégies différentes d'un bassin à l'autre. Sur les bassins non couverts par des SAGE, il peut exister historiquement des contrats de rivière animés et gérés par des comités de rivière. En d'autres endroits enfin, il existe d'autres types de contrats, tels que des PGRE²¹, piloté par un COPIL du PGRE qui viennent compléter ces outils.

Au sein des SAGE, il est important que les animateurs disposent, au-delà d'un profil technique, d'une expérience et ou d'un goût pour la concertation, la discussion, la médiation. Certains sujets particuliers nécessitent de faire parfois appel à des cabinets spécialisés dans la médiation.

Au fil de ses réflexions, la commission a souhaité rappeler deux notions : celle de la concertation, et celle de la médiation.

La **concertation**, en amont des décisions politiques et à chaque étape afin qu'un dialogue continu et équilibré entre les différents acteurs soit entretenu. La concertation peut également intervenir à posteriori des périodes de crise, pour en faire l'analyse, en tirer des enseignements.

(La concertation se fait au niveau national par le comité national de l'eau, au niveau des bassins avec le comité de bassin, au niveau des sous-bassins avec les commissions locales de l'eau et au niveau local avec les commissions des services publics locaux).

La **notion de médiation**, elle intervient davantage pour dénouer les situations de conflit. Il a été proposé qu'elle intervienne dans des situations de blocage, sur le terrain.

► **Préconisation 10 :**

Des intervenants formés à la médiation

Cette préconisation a pour objectif d'insister sur la nécessité de former les animateurs (salariés et participants des SAGE) à la médiation et à ses méthodes, voire à consacrer des postes dédiés de médiateurs dans les équipes.

En effet, comme évoqué lors des auditions, l'intelligence collective produit de la motivation et devient alors un réel moteur pour le territoire. Or, s'il y a conflit, la discussion et le dialogue sont rompus ne permettant pas cette co-construction bénéfique. Le médiateur intervient donc sur le terrain avant que la synergie ne soit rompue et propose un règlement à l'amiable.

Préconisation adressée à :

- L'Etat et aux CLE des SAGE

²¹ PGRE : Plans de Gestion de la Ressource en Eau

► **Préconisation 11 :**

Le renforcement du rôle de l'Etat

Cette préconisation fait logiquement suite à la préconisation 10.

En effet, le constat est fait qu'un renforcement de l'animation des CLE et donc de leur financement par l'Etat est nécessaire. Ce dernier doit se redonner les moyens de poursuivre avec force cette politique.

Le CESER souhaite donc attirer l'attention sur le fait qu'un renforcement du rôle de l'Etat comme acteur pour faciliter la médiation est prioritaire tant en terme d'expertise en hydrologie, de transparence des

données et d'ingénierie que de capacité d'intervention et de respect des règles du jeu. Tous les moyens matériels et humains doivent être mis à disposition dans les services de l'Etat et les Agences de l'Eau.

Préconisation adressée à :

- Etat (Préfet de Région)



Conclusion

Nous nous trouvons face à une évidence et si nous pensions anticiper la nécessaire adaptation de notre gestion de l'eau aux bouleversements en cours, il est factuel que le choc des changements climatiques a déjà commencé... Les modifications des volumes de précipitations, leur concentration lors d'évènements extrêmes, la modification de leur répartition géographique ou saisonnière, l'accroissement de la fréquence et de la durée des épisodes de sécheresse mettent en danger notre organisation sociale et économique, désarmée face à ces changements profonds et durables.

Aussi grave et urgente que soit la situation, des outils existent pour tracer un avenir plus serein. La gouvernance de l'eau en France est perfectible mais organisée en agences de bassins, elle est adaptée pour faire face à cette situation.

Comme nous l'avons indiqué plus haut de nombreuses initiatives fleurissent au sujet de la ressource en EAU dans notre région, mais aussi au niveau national et international et nous nous en félicitons. Ainsi nos travaux n'ont pas la prétention d'apporter LA solution, elle n'existe pas... Nous pensons en revanche que c'est en travaillant tous dans le même sens et en portant une volonté ensemble que nous pourrions construire un territoire résilient aux changements climatiques et, par la même, aux conflits d'usage de l'eau.

La Région Auvergne Rhône Alpes occupe une place importante dans le processus décisionnel et elle a les capacités et la force de frappe pour aider à une harmonisation des actions et à une mise en réseau des nombreux acteurs. C'est un réel atout pour renforcer cette nécessaire démocratie de l'eau !

Pour améliorer la prise de conscience et favoriser les changements de comportement face à ce défi écologique et sociétal, la réponse se révèle alors à multiples facettes. Le CESER a formulé 10 préconisations dans ce sens. Parmi toutes et s'il est un constat essentiel que nous pourrions mettre en avant après cette étude dans laquelle notre commission 2 s'est plongée :

L'eau, bien commun, doit réunir plus qu'elle ne doit diviser et sa préservation, en quantité comme en qualité, doit guider nos politiques publiques. Aussi et compte tenu de la gravité de la situation, il est impératif que tous les moyens humains et matériels soient mis en œuvre pour trouver des solutions.

Au moment où nous écrivons ces lignes de conclusion, nous apprenons que la loi dite 3DS (promulguée le 21 février 2022) va contribuer à renforcer les missions des CESER. Ainsi l'article 213-8 prévoit désormais la participation des CESER dans le 2ème collège des comités de bassin. Nous nous félicitons donc de pouvoir retirer une de nos préconisations qui avait pour objet la demande de réintégration des CESER au sein des comités de bassin.

Annexes

Annexe I



Annexe 2

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



ODD6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

- 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
- 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
- 6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
- 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement



Annexe 3



ODD14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

- 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments
- 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans
- 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux
- 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques
- 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
- 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce
- 14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme
- 14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés
- 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés
- 14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »



Annexe 4

15

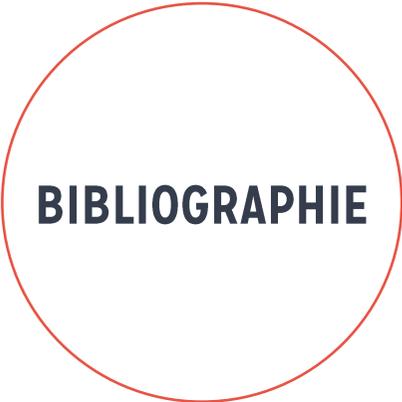
VE
TERRESTRE



ODD15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

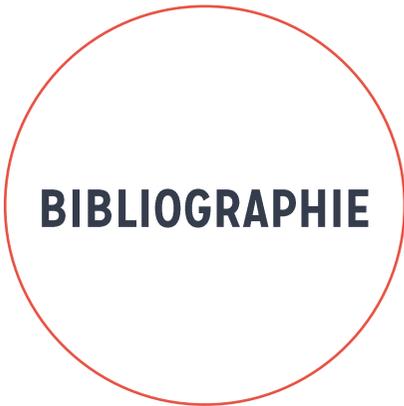
- 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux
- 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial
- 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols
- 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable
- 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
- 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale
- 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
- 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
- 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité
- 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement
- 15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
- 15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

Bibliographie



BIBLIOGRAPHIE

- **ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE BASSINS (ANEB) et SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE (SMEAG)** - « Colloque E.A.U - L'Eau au cœur de l'aménagement : une stratégie gagnante », Bassin versant, 22 septembre 2021. URL : <https://bassinversant.org/colloque-eau-2021>. Consulté le 29 mars 2022
- **AUFFRAY, BRISSON Alain et TAMBURINI Agnès** - Climat de la région Rhône-Alpes, Météo France Centre Est, sans date, non paginé. URL : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Climat_actuel_en_Rhone-Alpes_septembre_2010_cle0b2cd1.pdf. Consulté le 19 avril 2022
- **BENY François, CANAS Stéphanie et CHAVANNE Manoel** - Synthèse du rapport AR6 du GIEC publié le 28/02/2022, The Shifters, 2022, 13 p. URL : <https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/03/Synthese-vulgarisee-Rapport-WGII-AR6-The-Shifters.pdf>. Consulté le 11 mai 2022
- **CASTEX Jean** - « Discours du Premier ministre Jean Castex : conclusion du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique », Gouvernement, 7 février 2022. URL : <https://www.gouvernement.fr/partage/12663-discours-du-premier-ministre-jean-castex-conclusion-du-varenne-agricole-de-l-eau-et-de-l-adaptation>. Consulté le 29 mars 2022
- **CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU** - « Qui prélève et consomme l'eau en France ? », Centre d'information sur l'eau, 1er juillet 2017. URL : <https://www.cieau.com/le-metier-de-leau/ressource-en-eau-eau-potable-eaux-usees/qui-preleve-et-consomme-leau-en-france/>. Consulté le 17 mai 2022
- **CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU** - « Quelles sont les ressources en eau dans le Monde ? », Centre d'information sur l'eau, 9 février 2017. URL : <https://www.cieau.com/connaitre-leau/les-ressources-en-france-et-dans-le-monde/ou-en-sont-les-ressources-en-eau-dans-le-monde/>. Consulté le 17 mai 2022
- **CEREMA** - Objectifs de développement durable : eau propre et assainissement, Cerema, sans date. URL : https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/cerema_rosace_odd6_impr.pdf. Consulté le 29 mars 2022
- **COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE** - Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne, Comité de Bassin Adour-Garonne, 2018, 65 p. URL : https://eau-grandsudouest.fr/sites/default/files/2020-11/CC4867%20ADOUR%20GARONNE%20PACC_BD_Vdef68_0.pdf. Consulté le 28 avril 2022
- **CONSOGLOBE** - « L'eau sur terre : toutes les données clés », ConsoGlobe, 9 février 2011. URL : <https://www.consoglobe.com/eau-donnees-cles-1660-cg>. Consulté le 8 avril 2022

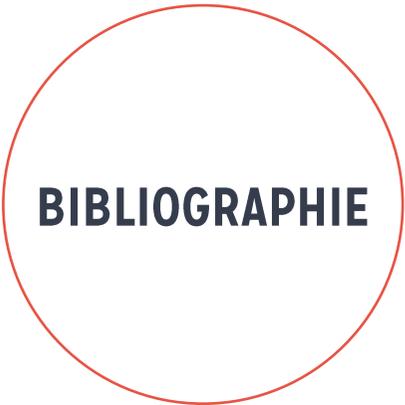


BIBLIOGRAPHIE

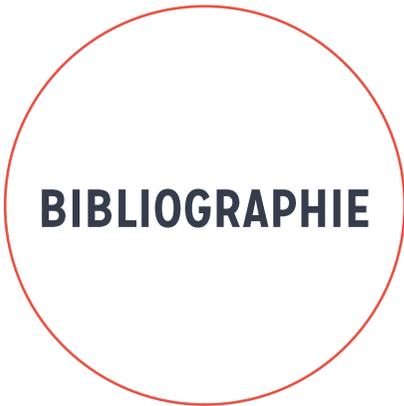
- **DANGLARDE Adrien** - « Climat et environnement : le rapport du GIEC balayé par l'actualité », Pratique, 31 mars 2022. URL : <https://www.pratique.fr/actu/climat-et-environnement-le-rapport-du-giec-balaye-par-l-actualite-3581426.html>. Consulté le 31 mars 2022
- **DROUET Xavier** - « L'Eau, défi majeur de l'Humanité durable », Hommes et Sciences, 21 juillet 2020. URL : <https://hommesetsciences.fr/leau-defi-majeur-de-lhumanite-durable/>. Consulté le 29 avril 2022
- **DUPONT Gaëlle** - « Les solutions à la crise de l'eau ne manquent pas », Le Monde, 22 mai 2009. URL : https://www.lemonde.fr/planete/article/2009/05/22/les-solutions-a-la-crise-de-l-eau-ne-manquent-pas_1196635_3244.html. Consulté le 5 mai 2022
- **FLAHAULT François** - Où est passé le bien commun ?, Mille et une Nuits., 2011, 256 p.
- **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT** - Que peut faire ma commune pour assurer la qualité de l'eau ?, FNE, sans date, 2 p. URL : <https://ged.fne.asso.fr/silverpeas/LinkFile/Key/f06a542a-acac-44ce-a51b-e839ea6ab753/FNE-SFN-Eau-FINAL.pdf>. Consulté le 29 mars 2022
- **GAILLET Bertrand** - L'eau et les milieux aquatiques en quelques chiffres [Infographie], 2020.
- **GEMENNE François et DENIS Marine** - « Qu'est-ce que l'Anthropocène ? », Vie publique, 8 octobre 2019. URL : <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/271086-terre-climat-quest-ce-que-lanthropocene-ere-geologique>. Consulté le 4 avril 2022
- **LARMAGNAC-MATHERON Octave** - « Peut-on réparer le climat ? Entretien avec Frédéric Neyrat », Philosophie magazine, 21 juillet 2020. URL : <https://www.philomag.com/articles/peut-reparer-le-climat-entretien-avec-frederic-neyrat>. Consulté le 4 avril 2022
- **LAURENT Annabelle** - « Faut-il interdire les bouteilles d'eau en plastique ? », Usbek & Rica, 25 juillet 2019. URL : <https://usbeketrica.com/fr/article/faut-il-interdire-les-bouteilles-d-eau-en-plastique>. Consulté le 29 mars 2022
- **LE GALL Julie** - « Notion en débat : Anthropocène », Géoconfluences, 27 septembre 2017. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/anthropocene>. Consulté le 5 avril 2022
- **LENA Pierre et WILGENBUS David** - « Changement climatique et éducation », Comptes Rendus Géoscience, 2020, vol. 352, no 4-5, pp. 285-296. URL : <https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/geoscience/articles/10.5802/crgeos.26/>. Consulté le 9 mars 2022
- **LINDGAARD Jade** - « Le monde perd les eaux, et nous regardons ailleurs », Mediapart, 11 mai 2022
- **LUMINULTRA** - « Consommation, tarification et distribution de l'eau dans le monde », LuminUltra, 27 mai 2019. URL : <https://www.luminultra.com/fr/blog/tarification-et-distribution-de-la-consommation-mondiale-d%27eau-illustr%C3%A9e/>. Consulté le 29 avril 2022
- **MACE Marillys** - « Comment améliorer l'empreinte eau ? », Centre d'information sur l'eau, 24 juillet 2020. URL : <https://www.cieau.com/eau->

transition-ecologique/solutions/comment-ameliorer-lempreinte-eau/. Consulté le 29 mars 2022

- **MARCANGELO-LEOS Philie** - « Adaptation au changement climatique : comment les territoires se saisissent des enjeux sur la ressource en eau », Banque des Territoires, 28 mars 2022. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/adaptation-au-changement-climatique-comment-les-territoires-se-saisissent-des-enjeux-sur-la>. Consulté le 3 avril 2022
- **MASSARDIER Gilles** - « La gouvernance de l'eau : entre procédure de concertation et régulation « adhocratique ». Le cas de la gestion de la rivière Verdon en France », [VertigO] La revue électronique en sciences de l'environnement, 2009, Hors-série n° 6. URL : <https://journals.openedition.org/vertigo/8993>. Consulté le 22 mars 2022
- **MAURIS-DEMOURIOUX Sylvie** - « « Quelles rivières pour demain ? », ou comment nos cours d'eau peuvent irriguer nos débats citoyens », Millénaire 3, 8 mars 2022. URL : <https://www.millenaire3.com/ressources/veille-m3-quelles-rivieres-pour-demain-ou-comment-nos-cours-d-eau-peuvent-irriguer-nos-debats-citoyens>. Consulté le 29 avril 2022
- **MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE** - Bilan des Assises de l'eau du Comité national de l'eau du 16 juillet 2020, 2020, 2 p. URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Bilan%20des%20assises%20de%20l%27eau%20du%2016%20juillet%202020.pdf>. Consulté le 9 mars 2022
- **MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE** - « Ressources en eau », Ministère de la Transition écologique, octobre 2018. URL : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/ressources-en-eau>. Consulté le 8 avril 2022
- **MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE et MINISTERE DE LA COHESION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES** - Guide technique relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux. Les EPTB et les EPAGE , Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2019, 29 p. URL : <https://www.arraa.org/documents-techniques/guide-technique-relatif-aux-etablissements-publics-territoriaux-de-bassin-et>. Consulté le 11 mai 2022
- **MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE** - Bassins en vue de l'élaboration et la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, 2004
- **MORARD Valéry** - L'environnement en France 2020 : focus ressources naturelles, CGDD, 2020, 241 p. URL : <https://economie.eau-france.fr/lenvironnement-en-france-2020-focus-sur-les-ressources-naturelles>. Consulté le 8 avril 2022
- **MORARD Valéry** - L'environnement en France : rapport de synthèse, CGDD, 2019, 220 p. URL : https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/collection_number/portrait/photo/9782111570573_0.pdf. Consulté le 8 avril 2022
- **MORENO Nancy** - « Michel Lussault, géographe », Ecole de l'Anthropocène, 2019. URL : <https://ecoleanthropocene.universite-lyon.fr/michel-lussault--250565.kjsp?RH=1633680347211>. Consulté le 8 avril 2022



BIBLIOGRAPHIE



BIBLIOGRAPHIE

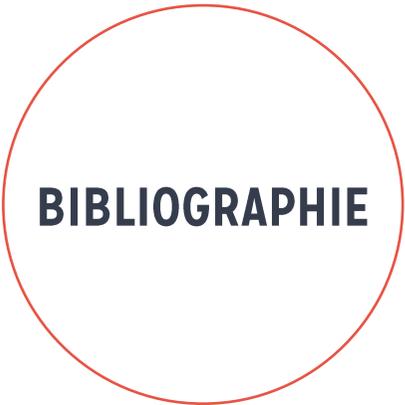
- **NATIONS UNIES** - « Climat : les experts du GIEC s'alarment des conséquences énormes d'une planète en péril », ONU Info, 28 février 2022. URL : <https://news.un.org/fr/story/2022/02/1115262>. Consulté le 31 mars 2022
- **NATIONS UNIES** - « Climat : le nombre de catastrophes a été multiplié par cinq en 50 ans, causant plus de dégâts, mais moins de décès (ONU) », ONU Info, 1er septembre 2021. URL : <https://news.un.org/fr/story/2021/09/1102862>. Consulté le 8 avril 2022
- **NATIONS UNIES** - « L'eau, élément essentiel de la solution aux changements climatiques », ONU Info, 22 mars 2020. URL : <https://news.un.org/fr/story/2020/03/1064692>. Consulté le 29 avril 2022
- **OBSERVATOIRE REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - Fiche indicateur Évolution des températures moyennes annuelles et saisonnières : données 2020, ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes, 2021, 16 p. URL : https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/ORCAE/Documents/Publications/ORCAE_Fiche_Indicateur_Temperatures.pdf. Consulté le 19 avril 2022
- **OBSERVATOIRE REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - Fiche indicateur Bilan hydrique et sécheresse : données 2020, ORCAE Auvergne-Rhône-Alpes, 2021, 20 p. URL : https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/ORCAE/Documents/Publications/ORCAE_Fiche_Indicateur_Bilan-hydrique.pdf. Consulté le 4 avril 2022
- **ORYX ELEVEN** - « Les performances du réseau d'eau potable en France », Oryx Eleven, 1er février 2021. URL : <https://www.oryxeleven.com/adduction-eau-potable/les-performances-du-reseau-deau-potable-en-france/>. Consulté le 29 mars 2022
- **PRUD'HOMME Loïc et TUFFNELL Frédérique** - Rapport d'information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau, Assemblée nationale, 2020, 174 p. URL : https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/l15b3061_rapport-information.pdf. Consulté le 29 avril 2022
- **SANCHEZ Johanna et MASSOT Audrey** - « La GEMAPI : enjeux et visibilité du SAGE », Webconférence Gest'eau, 4 octobre 2018, 26 p. URL : <https://www.gesteau.fr/document/rendez-vous-gesteau-la-competence-gemapi-la-gemapi-enjeux-et-visibilite-du-sage>. Consulté le 29 mars 2022
- **SERVICE DES DONNEES ET ETUDES STATISTIQUES (SDES) et INSTITUTE 4 CLIMATE ECONOMICS (I4CE)** - Chiffres clés du climat : France, Europe et Monde. Édition 2021, Ministère de la Transition écologique, 2021, 91 p. URL : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-12/data-lab_81_chiffres_cles_du_climat_edition_2021.pdf. Consulté le 8 avril 2022
- **SERVICE DES DONNEES ET ETUDES STATISTIQUES (SDES) et OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB)** - Eau et milieux aquatiques : les chiffres clés. Édition 2020, Ministère de la Transition écologique, 2020, 128 p. URL : <https://www.eaufrance.fr/publications/eau>

et-milieux-aquatiques-les-chiffres-cles-edition-2020. Consulté le 28 avril 2022

- **UNIVERSITE DU MAINE, UNIVERSITE DE RENNES et UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE BORDEAUX 3** - « Grain 3 : La gestion intégrée. La gestion de l'eau en France », Université virtuelle environnement et développement durable, sans date. URL : http://uved.univ-le-mans.fr/Grain-3/co/module_Grain-3_2.html. Consulté le 29 mars 2022

SITES INTERNET :

- **COMMISSION EUROPEENNE** - « Our planet, Our future », Commission européenne. URL : https://ec.europa.eu/clima/sites/youth/node_en. Consulté le 29 mars 2022
- **EDUCAVOX**, « Educavox : le media des acteurs de l'école », Educavox. URL : <https://educavox.fr/>. Consulté le 29 mars 2022
- **EAUFRANCE** - « Banque nationale des prélèvement quantitatifs en eau (BNPE) », BNPE. URL : <https://bnpe.eaufrance.fr/>. Consulté le 13 mai 2022
- **OBSERVATOIRE REGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE AUVERGNE-RHONE-ALPES** - « Observatoire Régional Climat Air Energie (ORCAE) ». URL : <https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>. Consulté le 1er avril 2022



BIBLIOGRAPHIE

Glossaire

Aquifère : Un aquifère est un sol ou une roche réservoir originellement poreuse ou fissurée, contenant une nappe d'eau souterraine et suffisamment perméable pour que l'eau puisse y circuler librement

ASSEC : Dans son sens commun, il s'agit de l'assèchement temporaire d'un cours d'eau ou plan d'eau.

Bassin versant : Territoire, délimité par des lignes de crête et irrigué par un même réseau hydrographique, qui draine l'ensemble de ses eaux vers un exutoire commun (cours d'eau ou mer).

Crue : Augmentation importante du niveau d'eau d'un cours d'eau, liée à une augmentation de son débit.

Eaux souterraines : Les eaux souterraines regroupent l'ensemble des réserves d'eau qui se trouvent dans le sous-sol. L'eau est stockée dans des zones appelées **aquifères**, composées de roches poreuses et/ou fissurées. L'eau peut s'accumuler dans ces espaces vides pour former des **nappes**, qui occupent tout ou partie de l'aquifère.

Les eaux souterraines font partie intégrante du cycle de l'eau. L'eau stockée dans un aquifère provient des précipitations qui tombent dans le bassin versant (en savoir plus sur le bassin versant).

Les bassins versants des nappes souterraines correspondent souvent à ceux des milieux aquatiques de surface bien que, ponctuellement, des spécificités géologiques provoquent des différences de tracé : par exemple, la présence d'une faille ou d'une roche imperméable.

Les eaux souterraines interagissent avec les autres milieux aquatiques. Les écosystèmes d'eau douce sont en effet susceptibles d'être alimentés par les eaux souterraines en période d'étiage. Et pendant les crues, les milieux aquatiques - particulièrement les cours d'eau - peuvent contribuer au remplissage des nappes. Ces échanges existent aussi sur le littoral où peuvent exister des sources d'eau douce.

Étiage : Niveau minimal des eaux d'un cours d'eau.

Évapotranspiration : Eau transférée vers l'atmosphère par évaporation (au niveau du sol et de l'interception des précipitations) et par transpiration des plantes.

Eutrophisation : Surproduction de matières organiques dans un cours d'eau ou un plan d'eau induit par des apports en phosphore et en azote. Elle conduit à une prolifération excessive des végétaux réduisant notablement la teneur en oxygène de l'eau.

Nappe Phréatique : Les nappes phréatiques sont des réservoirs d'eaux souterraines stockées à faible profondeur dans des roches poreuses et perméables qui composent les zones aquifères. Il existe des nappes souterraines profondes de plusieurs centaines de mètres, mais les nappes dites phréatiques sont des nappes suffisamment proches de la surface pour être accessibles aux activités humaines. Les nappes constituent la principale source d'eau potable : en France, 62 % de l'eau potable provient des eaux souterraines et 38 % provient des eaux de surfaces



GLOSSAIRE

(torrents, rivières, lacs...).

La profondeur des nappes est variable : les plus profondes peuvent se trouver à plusieurs centaines de mètres sous la surface. Les nappes phréatiques sont celles qui se trouvent près de la surface. Leur faible profondeur les rend facilement accessibles pour les activités humaines.

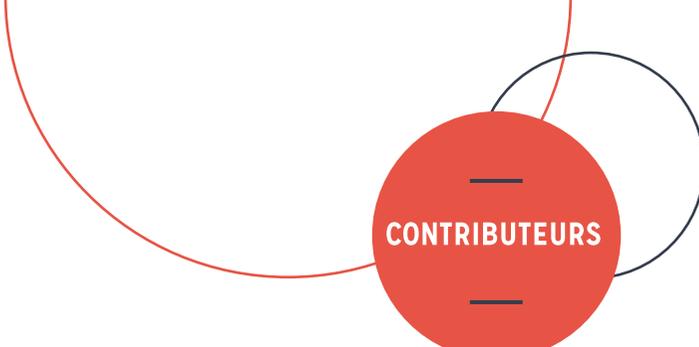
L'eau des nappes provient du phénomène d'infiltration. À la suite des pluies (en savoir plus sur les précipitations), une partie de l'eau pénètre dans les pores et les fissures du sol. Entraînée par gravité, elle traverse le sol puis s'infiltré dans le sous-sol, jusqu'à ce qu'elle soit interrompue par un substratum compact, imperméable. L'eau s'accumule alors dans tous les espaces vides de l'aquifère, et forme une nappe.

Piézomètre : Dispositif permettant de mesurer le niveau d'eau en un point donné d'un aquifère.

La différence entre une nappe phréatique et les eaux souterraines : La nappe phréatique et un aquifère sont des termes utilisés pour discuter des eaux souterraines. La principale différence entre les deux termes est que la nappe phréatique fait référence à une partie spécifique des eaux souterraines et un aquifère est toute l'eau souterraine présente dans la zone.



GLOSSAIRE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Georges EROME**

Président de la Commission « Environnement et transition énergétique »

► **Laurent CARUANA**

Premier Vice-Président - Référent de la Commission

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la Conférence des Présidents

Collège 1*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BOISSELON Alain (UNICEM)
- CHABBAL Jean (Pôles de Compétitivité)
- COMBE Véronique (FRSEA)
- CORNUT Jean-Marc (FTP)
- FRUCTUS Frédéric (France Chimie)
- GRENIER Pierre-Henri (Banques)
- GUINAND Jean (Confédération Paysanne)

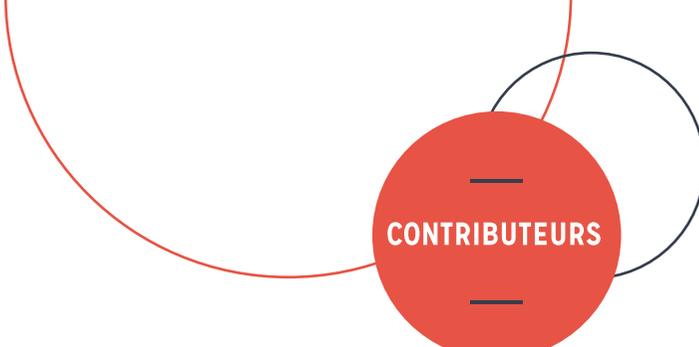
Collège 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BLACHON Éric (FO)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GRANDJEAN François (CFTC)
- GUICHARD Karine (CGT)
- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)
- MUSSET Sophie (UNSA)

Collège 3*

- ARGENSON Jean-Jacques (SOLIHA)
- AUBERGER Eliane (Espaces Naturels)
- BARATAY Denis (P. Qualifiée)
- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- EROME Georges (FRAPNA)
- FAUREAU Bernard (P. Qualifiée)
- GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth (Insertion)
- GUIEAU Willy (P. Qualifiée Environnement)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- LAMIRAND Georges (Coordination Rurale)
- MARTEL Alain (Pôles de Compétitivité)
- MOLLARD André (CRMA)
- REYNIER Frédéric (Fédération Française du Bâtiment)
- ROYANNEZ Jean-Pierre (FRSEA)
- TRICHARD Alain (ARIA)

Collège 2*

- NATON Agnès (CGT)
- PUTOUX Laurent (CGT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- SCHMITT Isabelle (CFDT)
- SEGAULT Hélène (FO)
- TEMUR Hélène (FO)
- VELARD Patrick (Solidaires)

Collège 3*

- HABOUZIT Michel (P. Qualifiée)
- LAOT Patrick (GROUPAMA)
- MASSAULT Christian (Métiers du Livre)
- MOYROUD Anne (CRESS)
- PATAT Salomé (CNL)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FRAPNA)
- SAUMUREAU Marc (FRANE)
- VERDIER Jean-Louis (P. Qualifiée Environnement)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Remerciements

ABEL Jean-David, Administrateur, Vice-Président - CESE

ALBAN Nicolas, Directeur territorial Rhône-Alpes - Agence de l'eau Rhône- Méditerranée Corse

BAILLY Yves, Responsable technique et gestion des actifs - SUEZ

BATTISTEL Marie-Noëlle, Députée de l'Isère, Présidente de la Commission Locale de l'eau - SAGE DRAC Romanche

BERNARD Pierre, Expert hydro météorologue, Division technique générale - EDF

BERTIN Clothilde, Ingénieur Hydrogéologue - BRGM Auvergne-Rhône-Alpes

BEIGNON Fabrice, Délégué coordination de l'eau Rhône Méditerranée - EDF

BONNICHON Frédéric, Vice-Président délégué à l'environnement et à l'écologie positive- Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes - DREAL - Conseil Régional AuRA

BORGEY Gilles, Membre du Collectif - « Eau, bien commun »

BOUTON Alice, Chargée d'études économiques - Chambre d'agriculture de la Drôme

BUSCHAERT Stéphane, Directeur Auvergne Rhône-Alpes - BRGM Auvergne-Rhône-Alpes

COSSON Monique, Membre du Collectif - « Eau, bien commun »

DEBLANC Christophe, Chef de service « Eau, hydroélectricité, nature » - DREAL - Conseil Régional AuRA

DELIOT Cécile, Elue au comité technique - DREAL - Conseil Régional AuRA

DESSEIN Aurélie, Conseillère du CESER, Membre de l'association Mountain Wilderness

DIVET Eric, Directeur Gestion des actifs et concessions - Compagnie Nationale du Rhône

DUBOULET Anne-Paule, Chargée de mission sur l'adaptation - Agence de l'eau au CC Loire Bretagne

DUMEZ Jacques, Directeur Régional, Office Français de la Biodiversité

DUPONT Aymeric, Chargé de planification politiques régionales - Délégation Allier Loire amont

GUILLOIN Jean-Claude, Président de la commission « aménagement, attractivité, territoires »

GUISLAIN Benjamin, Directeur - Parc Naturel du Haut-Jura

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

HAZIZA Emma, Hydrologue, spécialiste de l'adaptation au changement climatique - Office Français de la Biodiversité

HERVE Xavier, Directeur concessions, environnement, territoires - EDF

LAMBERT Andréa, Elue au comité technique - DREAL - Conseil Régional AuRA

MACHET-DIVET Cécile, Chef de mission environnement - Centre nucléaire de production d'électricité du Bugey - EDF

MALOCHET Pierre, Secrétaire général, Fédération régionale des travaux publics

OROFINO Stéphane Ingénieur Hydrogéologue - BRGM Auvergne-Rhône-Alpes

PELTE Thomas, Expert et référent changement climatique - Agence de l'eau Rhône- Méditerranée Corse

PERRIER BORGEY Maryse, Membre du Collectif - « Eau, bien commun »

PRESSIAT Responsable du Pôle Environnement, Direction Ingénierie et grands projets – Compagnie Nationale du Rhône

PUTOT Olivier, Directeur du Parc National du Vercors

REGUILLON Michel, Président - Canaliseurs du Sud-Est

ROYANNEZ Jean-Pierre, Président - Chambre d'agriculture de la Drôme

SADDIER Martial, Président du comité de bassin - Agence de l'eau Rhône- Méditerranée Corse

SIBEUD Elisabeth, Responsable études et travaux, Direction de l'eau – Métropole de Lyon

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Frédéric REYNIER, Au nom du Collège 1

Monsieur le président mesdames messieurs les conseillers,

Cette contribution sur la problématique de l'eau aura nécessité de nombreux mois de réunion, d'auditions, et de discussions parfois très animées pour aboutir au texte qui sera mis au vote dans quelques minutes ; et si globalement les conclusions de ce travail sont acceptables, le collège¹ reste réservé sur plusieurs points :

La notion d'empreinte eau domestique tout d'abord nous semble compliquée car calculer un volume d'eau virtuelle utilisée nous semble un tout petit peu illusoire et surtout peu compréhensible de tout public ! Dans ce calcul, doit on prendre en compte les litres d'eau pour fabriquer un vêtement ? Doit-on prendre en compte l'eau tombée du ciel pour faire pousser le coton ? Peut-être comptabilisée de la même façon que l'irrigation des champs ? Pour l'impact d'un steak c'est encore plus aléatoire. Dans la complexité on ne fait pas mieux et rester sur des modes d'approche simple paraît plus raisonnable !

Dans la préconisation 5 protéger et restaurer les milieux aquatiques nécessite également un commentaire : certains de ces milieux s'avèrent déjà du fait du réchauffement climatique en grande difficulté même sans intervention humaine directes ; faudra-t-il pomper dans les nappes phréatiques demain pour les reconstituer ? Enfin nous le verrons dans le point suivant cette protection des milieux aquatiques pose un autre sujet d'inquiétude.

En effet nous avons défendu tout au long des travaux l'idée que des réserves en eau devront être réalisées et celles-ci rapidement et en quantité.

De nombreux cours d'eau se trouvent en situation quasi à sec de plus en plus tôt dans la saison estivale.

A l'opposé les automnes récupèrent de plus en plus souvent des phénomènes dit « cévenols » dévastant tout sur leur passage et dont les énormes quantités d'eau ne font que passer et n'alimentent que les mers sans aucun bénéfice !

Il faut d'urgence étudier tout ce qui peut être fait pour stocker un maximum de cette eau, elle permettra une alimentation des cours d'eau en période d'étiage et limitera les effets dévastateurs des inondations que nous supportons depuis quelques années. De plus ces réserves de fait, en ralentissant la circulation de l'eau, permettront une infiltration en direction des eaux souterraines. Cela permettra de conserver aussi le milieu aquatique de nos rivières et même si réaliser des retenues peut modifier la biodiversité actuelle, une autre biodiversité tout aussi profitable devrait s'y acclimater. Nous sommes, par contre opposés à la réalisation de « Bassines » approvisionnées par pompage dans les nappes phréatiques !

Nous avons également parlé des réseaux d'eau potable et d'assainissement qui pour une bonne part datent d'une centaine d'années alors que la durée moyenne de ce type de réseaux est estimée à 75 ans. Ne prévoir qu'un renouvellement de 1% par an, c'est totalement insuffisant. Les pertes d'eau par fuites (30 pour cent par an d'eau potable) sont inacceptables et un investissement massif doit être réalisé, cela laissera autant de volume disponible pour d'autres activités.

Enfin nous ne pourrions pas nous passer de l'eau d'arrosage pour l'agriculture quand bien même tout doit être fait pour adapter les cultures, limiter et rationaliser au mieux l'irrigation !

Pour terminer, c'est dit dans la préconisation 8, l'utilisation des eaux non conventionnelles en provenance de l'industrie notamment pourrait aussi permettre de conserver un volume non négligeable ; la France est en retard sur le sujet par rapport à d'autres pays Européens, il faut accélérer l'évolution de la réglementation nationale sur ce sujet et ne pas toujours agiter le traditionnel principe de précaution qui pollue souvent la vie politique.

Ces remarques sont pour nous importantes, pour autant et sous réserve d'interventions individuelles, nous voterons cet avis.

► INTERVENTION DE Sophie MUSSET au nom de la CFDT, CGT, CFTC, FSU, Solidaires et UNSA.

M. le Président, Mmes les conseillères, MM. les conseillers,

A l'heure de divergences multiples sur l'eau, il convient tout d'abord de rappeler un point essentiel, à savoir que l'eau est un bien commun universel, qui doit par conséquent être géré comme tel. A l'instar de l'air, l'eau ne doit pas être un enjeu de spéculation, précisément parce que c'est un bien commun universel et que la vie sur terre en dépend.

L'accès à une eau saine pour toutes et tous va devenir un enjeu primordial dans notre région dans les très prochaines années.

Si, jusqu'ici, la région Auvergne-Rhône Alpes était plutôt préservée, l'ère de l'abondance est finie : de nombreux territoires de la région sont d'ores et déjà identifiés comme ne pouvant pas fournir les besoins nécessaires pour l'agriculture en particulier ; Il n'a pas plu pendant un mois un peu partout. Les nappes ne sont pas rechargées. De surcroît, les températures annoncées ne vont rien arranger. Les conséquences peuvent largement dépasser la question de la ressource en eau, avec l'apparition de feux de forêt ou des feux spontanés d'herbes sèches comme il y a peu dans le Gard.

Ce préalable posé, nous devons concrètement nous demander comment faire face à la raréfaction de la ressource en eau (moins 30 à 50% d'ici 2050 sur le bassin Rhône-Méditerranée, c'est à dire demain avec la fonte accélérée des glaciers puis leur disparition cumulée due au changement climatique), comment concilier tous les enjeux comme la satisfaction des différents besoins ? comment arbitrer entre eux ? Pour qui organiser cette répartition et à quelle échelle ?

Pour cela, la médiation peut être une réponse à la gestion des conflits, mais sous condition d'avoir fixé, au préalable et de façon démocratique, « les règles du jeu » à véritablement mettre en œuvre.

La première est l'inversion des priorités politiques avec l'urgence de la sobriété pour tous les consommateurs, individuels et professionnels et la priorisation des besoins humains et de la biodiversité avant les intérêts économiques.

Deux paramètres sont à souligner néanmoins : la qualité et la quantité.

Il s'agit désormais de faire des choix ; or, les contraintes ne sauraient peser que sur les citoyens. Un juste équilibre entre les différents acteurs utilisateurs de la ressource est à trouver dans l'intérêt de tous.

En effet, comment expliquer l'arrosage de champs de maïs (extrêmement consommateur en eau) ou celui des golfs alors que les particuliers font l'objet de restrictions d'arrosage de leur potager ?

Des solutions existent pourtant : l'utilisation de variétés et /ou de semences plus économes en eau doit devenir prioritaire. L'évolution des pratiques culturales, la limitation de

l'imperméabilisation des sols et la replantation d'arbres et de haies soulignent qu'il est possible de limiter l'évapotranspiration et de préserver des écosystèmes qui contribuent à retenir l'eau, lutter contre l'emballement du changement climatique et favoriser la recharge des nappes phréatiques.

Enfin, la concentration de la quantité de la ressource est liée à sa qualité.

La quantité de polluants est d'autant plus importante quand la quantité d'eau disponible diminue, sans même parler des éléments de pollution qui ne figurent pas sur la liste sanitaire de l'eau potable.

La seconde priorité concerne le rôle et la place des pouvoirs publics alors même que la Région Auvergne Rhône Alpes est une grande utilisatrice d'eau pour son énergie, qu'il s'agisse des barrages hydroélectriques ou des centrales nucléaires.

La capacité des services de l'État et de ses opérateurs comme les agences de l'eau (EP), c'est d'assurer une approche globale sur tout un bassin, ou des bassins, indépendamment des frontières administratives qui ne correspondent pas à la réalité hydrographique. Penser que l'on pourra régler les conflits localement, tout en continuant de brader les outils qui permettent d'avoir une vision d'ensemble est une dangereuse illusion. Plusieurs intervenants l'ont souligné, l'État réduit les effectifs dédiés sur ces questions à la fois pointues et qui exigent de l'accompagnement des différents acteurs pour expliquer, convaincre, trouver des solutions d'adaptation et/ou de substitution à certaines pratiques, mais aussi des personnes sur le terrain pour contrôler la mise en œuvre, le suivi des mesures, voire si besoin, sanctionner les contrevenants. Et pourtant seul l'État, garant de l'intérêt général, a les moyens de mobiliser dans la durée, et la continuité, les moyens de faire face à de tels enjeux et d'imposer des sanctions.

Le dernier point concerne l'enjeu démocratique. La gestion de l'eau doit rester sous maîtrise et au cœur des missions publiques. Pourtant, malgré des efforts de consultations, d'informations des agences, elle demeure une boîte noire pour la majorité de nos concitoyens, quand les enjeux sont abordés sous forme de « grands débats » où experts et représentants de lobbies « monopolisent » la parole. La multiplicité des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général.

Nous considérons qu'il faut donc largement ouvrir les portes, l'expérience des différentes conventions citoyennes montre que des citoyens préalablement formés peuvent également participer à ces discussions et émettre des propositions innovantes et pertinentes pour contribuer à la détermination des choix politiques. Ceci doit se combiner avec l'apport d'autres acteurs, représentant la société civile organisée, et en premier lieu, les organisations syndicales de travailleurs.

Les organisations syndicales UNSA, CFDT, CGT, CFTC, FSU et Solidaires voteront la contribution.

► INTERVENTION D'Eric ACOLATSE CFE CGC au nom de CFE-CGC

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les conseillers, chers collègues,

La CFE CGC souhaite porter une attention particulière à la gestion de l'eau et les usages qui sont essentiels actuellement et pour les années à venir pour notre Région.

La France a été frappée fin avril, début mai par une vague de chaleur précoce. Cet épisode de sécheresse exceptionnel est une des conséquences du dérèglement climatique. Avec des températures qui augmentent le manque devient critique. En France, le cumul des pluies de janvier à avril a été le plus faible depuis 1958. Avec des précipitations en baisse significative, et des nappes phréatiques qui ne sont pas régénérées, ce déficit hydrique a des conséquences sur les activités économiques de la Région et sur la vie des habitants.

De plus, les événements climatiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations, sont de plus en plus fréquents et dégradent la qualité et la disponibilité de l'eau potable.

Si nous continuons sur la trajectoire actuelle, un réchauffement moyen de 3,2 C sera atteint. Les conséquences seront irréversibles sur notre écosystème, sur nos conditions de vie.

Avec des besoins de consommation grandissants en eau dans tous les secteurs, il est essentiel d'anticiper sans plus attendre une gestion coordonnée de cette ressource sous tension.

Nous appelons de nos vœux pour qu'une prise de conscience réelle des décideurs voit le jour et s'accompagne de politiques permettant de protéger cette ressource indispensable pour continuer à produire, à vivre.

Nous souscrivons aux propositions émises dans cet avis, avec un focus particulier sur la nécessité d'une gouvernance renforcée et d'un dialogue efficient entre les parties prenantes. Il est essentiel que les pratiques évoluent et s'orientent vers une réelle médiation. Le renforcement du rôle de l'Etat est capital et doit être remis au centre de l'enjeu de ce bien commun.

Nous ne pouvons que partager toutes ces riches contributions qui ont formé cet avis.

La CFE-CGC votera l'avis.

Merci pour votre attention.

► INTERVENTION DE Frédéric RESCHE RIGON, Au nom du Collège 3-4

Nous adressons nos remerciements au Président de la Commission 2 ainsi qu'aux chargées de mission Ingrid et Valérie.

Les collèges 3 et 4 reconnaissent l'important travail de synthèse effectué dans la première partie, cette acculturation étant fondamentale pour juger de la gravité et de l'urgence de la problématique. Les auditions ont été variées avec une grande diversité de points de vue, et les constats sont globalement alarmants. Malgré tous les efforts fournis pour chiffrer les consommations, les prélèvements, l'estimation des manques dans les trois bassins concernés en Auvergne-Rhône-Alpes, de grosses interrogations subsistent sur les impacts à court, moyen et long terme.

Nous retenons qu'à l'horizon 2050-2070, le débit moyen des principales rivières de France devrait diminuer d'au moins 10 % et jusqu'à 40 %. Pour aller plus loin et plus précisément, les collèges 3 et 4 recommandent la lecture attentive des chiffres mis à notre disposition

Dans un rapport d'information déposé à l'Assemblée Nationale le 4 juin 2020 par la Mission d'Information sur la gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau, il est écrit : « Éviter une guerre de l'eau passera par une régulation des conflits plus efficace. Il n'est plus temps de bricoler avec des outils institutionnels datés du temps de l'abondance ou des ouvrages ponctuels et dispendieux. Il est temps d'une réflexion globale et d'une révolution dans le partage de l'eau et la restauration de son cycle naturel ».

« La seule voie possible est de construire un compromis ensemble, des solutions partagées, adaptées aux territoires et qui associent tous les citoyens. C'est une condition d'efficacité des gestions de crise. Elle s'impose absolument quand il s'agit d'élaborer une stratégie pour prévenir ou se préparer à de futures crises ». S'il fallait se convaincre de la réalité et de la banalisation des conflits d'usage dans notre région, il suffisait d'écouter France Inter le mardi 21 juin 2022 « Volvic, le dilemme du partage de l'eau crée des remous ».

La contribution de la commission 2 a été construite dans un état d'esprit de propositions de solutions et d'actions adaptées pour prévenir les conflits.

Trois grandes pistes ont été proposées : la construction d'une culture climatique commune et partagée, l'optimisation de la gestion de la ressource ainsi que des suggestions pour renforcer l'efficacité de la gouvernance de l'eau dans notre Région.

Les collèges 3 et 4 soutiennent sans réserve ces pistes et les 10 préconisations qui en découlent. Parmi elles, nous retenons notamment la consolidation d'une éducation au territoire pour les lycéens et les autres apprenants, avec la prise en compte de la protection de la ressource en eau, dans l'ensemble des filières et démarches de formation ; la généralisation et la vulgarisation pour une empreinte eau accessible sur le site internet de la Région ; un encouragement à la recherche et à l'innovation avec la mise en place d'un appel à projet ; l'intérêt pour les solutions fondées sur la nature qui doivent être considérées comme des moyens essentiels qui ont fait leurs preuves ; la lutte contre les pertes dans les réseaux de distribution de l'eau potable ; l'évolution de la réglementation pour réutiliser des eaux non conventionnelles.

Nous nous attarderons sur les infrastructures de transfert et de stockage de l'eau, en reprenant les précautions soulignées. Celles-ci, quand elles sont considérées comme nécessaires doivent s'insérer dans les schémas territoriaux existants ; elles ne doivent pas interférer avec le réseau hydraulique existant (réchauffement, eutrophisation) ; elles ne doivent pas encourager à gaspiller l'eau ou à reculer sur de nécessaires adaptations agronomiques ; elles doivent favoriser, par leurs modalités d'aménagement, la biodiversité ; elles doivent éviter de s'approvisionner dans les nappes souterraines. Avec de telles précautions, avec les mises en œuvre d'autres outils permettant de ralentir la circulation de l'eau et en considérant les besoins d'utilisation en aval, ces réseaux peuvent s'intégrer comme un des outils de régulation et de gestion de l'eau.

Enfin en ce qui concerne la gouvernance de l'eau, et la tenue de Rencontres régionales de l'Eau pour une concertation en continu, nous attirons l'attention sur la nécessité de médiateurs « neutres ». Les intérêts en matière d'usage de l'eau sont énormes et le simple citoyen non organisé, l'habitant, doit pouvoir faire entendre sa voix dans le concert des enjeux économiques industriels et agricoles, de même que les milieux naturels ne doivent pas être la variable d'ajustement sans valeur financière. L'État doit être le garant de l'intérêt général et des biens communs, ici l'un des plus précieux, l'eau !

Aussi nous reprenons bien volontiers la phrase de conclusion du rapport « L'eau, bien commun, doit réunir plus qu'elle ne doit diviser et sa préservation, en quantité comme en qualité, doit guider nos politiques publiques. Aussi et compte tenu de la gravité de la situation, il est impératif que tous les moyens humains et matériels soient mis en œuvre pour trouver des solutions. »

Sauf expression contraire individuelle, les membres du collège 3 et 4 voteront en faveur de cette contribution.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 28 juin 2022



151 ONT VOTE **POUR**

0 ONT VOTE **CONTRE**

0 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène				
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge				
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique				
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
MARTEL Alain						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		Non désigné	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène				
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent	X			
		SALA Chantal	X			
		Non désigné				
		Non désigné				
		Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X		
	BAULAND Gisèle		X			
	BEAUJOU Victoire		X			
	BOLF Edith		X			
	GUILHOT Jean-Marc		X			
	JUYAUX-BLIN Christian		X			
	LAMOTTE Bruno		X			
	LE GAC Elisabeth		X			
	LOZAT Jean-Luc		X			
	MAITRE Eric		X			
	MORAIN Marie-Christine		X			
MORISSE François						
NINNI Agnès	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SAILLANT Elisabeth	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		VERNET Sandrine	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie				
		BELLOUCHE Larbi	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert				
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gerard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques	X			
		CANALES Marion	X			
		GRATALOUP Sylvain				
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël				
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile				
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy				
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargée d'études

Valérie MARION

valerie.marion@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 92

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

La prise de conscience de la rareté de l'eau est relativement récente et l'eau a pendant longtemps été considérée comme une ressource inépuisable.

Ce n'est que depuis la fin des « Trente glorieuses » que les préoccupations concernant la répartition, la gestion ou la qualité de l'eau sont apparues sur la scène internationale.

Elles se sont accrues à partir des années 1990, lorsque les signes d'une pénurie d'eau de bonne qualité sont apparus à différentes échelles et lorsque les conflits autour de la ressource se sont généralisés dans de nombreuses régions du monde.

Nombreux sont les conflits, car nombreux sont les usages de l'eau. C'est pour cette raison que le CESER a souhaité s'emparer de cette problématique et sa réflexion s'est organisée autour de la question suivante :

Comment, dans un contexte d'urgence climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, peut-on agir pour mieux anticiper, prévenir, réguler les conflits d'usages ?

Il ressort de cette contribution qu'il n'y a pas une solution car les conflits d'usage sur l'eau peuvent prendre des formes très différentes. En ce sens, le CESER a formulé 11 préconisations.

EAU | ALIMENTATION EN EAU | GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU | NAPPE PHREATIQUE | CRUE | ETIAGE | USAGER | CONFLIT D'USAGE | MEDIATION | CHANGEMENT CLIMATIQUE | EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT | SENSIBILISATION | GOUVERNANCE | COMMUNICATION PUBLIQUE | AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20